

A red rectangular book cover with a beige triangle pointing downwards in the upper right corner.

**De la nouvelle
proposition
relative au
bannissement de
Charles 10. et**

François-René : de Chateaubriand

LIREGRATUITEMENT.COM

**De la nouvelle
proposition relative au
bannissement de
Charles 10. et de sa**

famille, ou suite de mon dernier ecrit de la restauration et de la monarchie elective

François-René : de Chateaubriand

[LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM](https://liregratuitement.com)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles 10. et de sa famille, ou suite de mon dernier écrit de la restauration et de la monarchie elective

Ma dernière brochure De la Restauration et de la Monarchie elective se terminait par ces mots : c Ma voix sera peut* ^ être importune; mai, que l'on se con-

> sole, on l'entend pour la dernière fois

> dans les affaires politiques, toutes cho^

» ses demeurant comme elles sont.

a C'est en faveur de quelques têtes que » l'on veut proscrire que je publie mon » opinion. Au mois d'août (1830) je de* » mandais pour le duc de Bordeaux une

> couronne; je ne sollicite aujourd'hui

» (mars 1831) pour lui que î espérance i> d'un tombeau dans sa patrie : est-

» ce trop ? »

Toutes choses ne sont pas demeurées comme clics étaient; une proposition plus rigoureuse etuorc que celle que j'ai déjà comljatlue, m'arrache au silence et à la retraite. Sur cette terre où je sollicitais pour un orphelin Yésperance d'un tombeau, il en aurait

plaintenant la certitude. Nous sommes tous_ _ sous le coup d'une ne'cessite : les uns attachent leur

li. I . ,

vie au succès, les autres au malheur.

Autant de fois, 'qu'on , renouvellera des actes de violence contre la famille déchue, autant de lois je m'élèverai contre ces actes. Mes protestations vous importeront peu, je le sais ; mais elles m'importent à moi, qui d'ailleurs n'ai de vous ni crainte ni souci. De quoi pourriez-vous vous plaindre loin de me dérober aux lois

faites ou à faire (complément forcé de votre système), je m'y viens livrer : je leur ai du moins l'obligation de me faire revoir ma patrie.

J'imprime en tête de cette écrit ma réponse littéraire aux stances de M. de Béranger ; elle servira d'introduction à ma réponse politique. Au surplus cette brochure n'est que la suite de celle que je publiai le 24 mai 1831 , comme la proposition développée dans la Chambre actuelle des députés , n'est que la suite de la proposition discutée dans l'ancienne Chambre.

liSttIM

A ni. DE BERANGER.

Genève!) ce 24 septembre 1831.

Monsieur,

Si VOS talents étaient d'une espèce moins rare; si vos tableaux ne réunissaient à la perfection du dessin l'éclat ou la suavité du co-

loris, je me contenterais de vous remercier de l'ocle que vous avez bien voulu m'adresser, d'être profondément louché de votre bienveillance; mon orgueil chatouillé trouverait, même dans celle «le, telle rime qui exciterait au plus haut point mon enthousiasme,! Mais ce n'est pas la redevance d'une gratitude vaniteuse que je vous viens payer, c'est le tribut d'une admiration sincère. Un grand poète, (piclle qae soit U forme dans laquelle il enveloppe ses idées, est toujours un écrivain de génie: Pierre de Béranger se plaît .a st; surnommer h chansonnier-, comme Jean de la Fonl.iine, le Jahlier, il a pris rang parmi nos immorialite's p)pu-laires. Je vous prédis. Monsieur, que votre renommée, déjà sans rivale, s'accroîtra encore. Peu de juges aujourd' hui sont capables d'apprécier ce qu'il y a de fini et d'achevé dans vos vers, peu d'oreilles assez délicates pour en savourer l'harmonie. Le travail le plus exquis s' y cache sous le naturel le plus charmant.

Au reste. Monsieur, dans la préface de mes vous

cinisiilérantl comme historien, j'ai remarqué que cette strophe était cligne de Tacite qui faisait aussi des vers:

Un comjiiérnut linus fortune altièrè,

•Se tii lin jeu des sce|<ires et dei> l<iis,

Kl de n'% pieds on peut tiiir la poussière l.iiprciiite encor sur le banJcait des rois.

liDr.cqiic vous entonnez la louange du Roi d'Yfetot et r liymme au l'cntrn-, lorsque vous célc'brez le Marquis de Oirahns et les Mirmidons ; lorstjue vous dictez la lettre pro|ilu'(iijie d'un petit liai à un petit Duc-, lorsqu'à mon grand regret, vous riez de la Gèviitocratie, vous êtes un pililique à la manière de Catulle, d'

Horace et de Juvénal. Souffrez en moi une des contradictions de la nature humaine t admirateur et prèneur" de la jeunesse, je suis néanmoins très-aitaclié aux Barhons. A'ous avez perdu un procès contre eux devant la justice: si j'en pouvais gagner un pour eux à la haute cour de votre muse!

Voii.s déroulez, Motisieir, dans votre poème ma vie lili t aire et [oliti(|ue: ma suffisance d'auteur est cependant obligée de convenir qu'il y a dans la Itelle métaphore de votre première strophe, plus de politesse que de vérité. Je n'ai jK)int vu dans le ciel mon étoile (nébuleuse qui échappe aux regards), mais j y ai vu une lyre: je ne sais si c'est une de ces lyres cpie, selon vous, mon pays me doit. ,\urais-je eu (juehpie influence sur la vt'ire? alors je mériterais en elTec t ce peu eau pure que m'offre la piété du poète. Telle est la magie du talent: vous redites mon pa.s.sage en Anièrespte, en (iri-ce. en Ionie, à Sion, et vous me faites tue plaire à mes courses, mon amour-projtre s'enchanté à mes récits, oubliant ejue ce n est plus moi cpïi voyage, mais vous c|ui voyage-z pour moi. Autrefois des ménestrels s aliac liaient aux pas des |>élcrins: les premiers chantaient .

les seconds rheniina'ent, el les premiers seuls mit le'sse îles traces. Je serais tout au plus, Monsieur, votre Oresie (Ktpilaire, ce juif errant* qui n'a d' es|)érance de repos <|uu dans la fin du monde, cpïi toujours ap|>elle de .ses \iru\ lasses le dernier soleil et qui voit toujours le soleil se lever, qui s'écrite dans la fatigue de sa fe-te éternelle :

Toujours, toujours,

Tourne la terre où rooi» je cours.

Du lieu où je vous écris, j'aperçois la maison de campagne qu'habita lord Byrnn, el les toits du cliâteau de Madame de Staël : où est le Iwrde de Childe-Ilarold : oi'i est l'auteur de Corinne? Ma trop longue vie ressemble à ces voies romaines liordées de nionumens funèbres: j'ai vu mourir presque toutes les gloires de mon siècle; j ai vu passer les grandes choses et les grands hoinines : la révolution dort dans son immense tombeau, et le géant, son fils, a l'Océan pour sépulture. Elle n'est plus /* époque de la grande épée', nous portons aujourd'hui une rapière si courte, qu'elle ne peut pas même protéger la tête de nos amis. Quand vous me pressez de rentrer sur le 50I natal, je me demande qui je suis pour e veiller votre sollicitude. Le poids de la poussière d'un Xapoléon p.eui faire pencher le globe dans l'endroit où elle repose; niais les cendres d'une créature de ma sorte sont légères; le vent de la patrie et du désert les a bientdi dispersées.

J'arrive, Monsieur, aux couplets politiques de votre chanson. Je me donnerai garde d'attacher à T aile briüanle de votre muse morr lourd bagage de controversiste. Ma réponse se trouvera dans des réflexions sur les alfaïres de la France, que je compte bientôt publier. Deux mots seulement ic-

* Chanioii inédile de M de Bér;>.

Fl est vrai que la liberté in' a semblé l' indispensable apj)!ii de la li'!',itiinlie ; rar je ne connais |X)int de piuvoir Ji'gitiine sans li!>erté. Mais si le llamlieau que je présentais aux li<iiirl>nns était relui de la fidélité, ils ne l'.ont point éteint en soufflunl sur ma gloire, pour parler votre iiii^ nirijue langage. S'ils ont cru que le jour était beau, la nuit n' est-elle pas revenue? Me conseilliez-vous d abaii lomier le naufragé dans la nuit? Il in'en souvient. Monsieur: vous vous êtes jadis attendri sur la gloire, alors

exilée, parce que vous êtes fait pour elle; moi, je sacrifie aux autels de la faiblesse et du malheur, parce que je les trouve à mes foyers. Ne nous vantons pas trop l'un l'autre; il y a peut-être égoïsme dans notre vertu.

O* une Icire dimc,

C'e»t lin fils df'solé ; |

Rendnnf une palnti i ' > r •

Une pntrie,

Au panyre exilé.

De rivagtf ta rivage Que sert de le hanuir?

' .I ; il - , . . f

C'est vous qui dites cela. Monsieur.

Vous me conjurez de in' attacher au peuple qui m' emportait dans ses bras, vainqueur aux barricades. Ah ! (' est r heure illustre de ma vie ! aussi ce peuple je le servirai toujours; c'est pour lui, pour son honneur, pour sa prospérité, pour sa liberté, que je donnai ma voix à la coitroniie d'un enfant, lorsque j'exerçai ma part de souveraineté individuelle. Mais ce peuple, où est-il? est-ce lui dont j'entends la voix; voix généreuse qui retentissait ^ur le lieu de mon triomphe, autour de la fosse où gisaient vaincus et vainqueurs, tandis qu' un ministre du Dieu de

OîgftizëH'by G

paix priait étoile au rou et 'tête luie. Puis-je reroiuiâlre cotte voix dans les accens des champions de la peur, sur i|iii pèsent les ruines sanglantes de Varsovie? Von, le jiouple n'est pas là. Ja-

mais je ne me rapprocherai de cos hoiii:n'. '3 qui ont dérobé à leur profit la révolution ile juillet, <lc; «' écornidoiirs de gloire, de courage et de génie.

Reste à m'ex[>li(|iii' -, Monsieur, relativement au fait principal qui vous a io.irni le texte du beau poème dont je suis si fier d'être le héros.

J'avais pris la résolution d'aller finir ma yie, comme je l'ai commencée, sur les chemins du monde, car refusant mon assentiment à l'ordre de choses actuel, je n'étais plus qu'un ilote à Lacédémone. Mais, pour l'entier accomplissement de mon dessein, il nie (allait livrer à un nouveau ipaitre quelques petits arbres que j'ai plantés: j'ai exposé au marché mes pauvres eniàns, et personne n' en a voulu. Forcé par cet obstacle de descendre un instant de ma mon-» tagne, j'ai revu la France. J'ai été frappé de son air de tristesse. Emu et tenté de ses misères, j ai pensé qu'il me serait toujours loisible de la quitter quand elle serait heureuse.

J'ai écrit mainte fois: « L'état de guerre survenant, je » me ferai un devoir d'offrir mes derniers jours à mon » pays ». Malgré les génuflexions de notre diplomatie , et à cause même de ses mains mendiants, il ne me paraît pas encore très-certain qu'on nous aumène la paix.

Une attaque récente contre l'ancienne maison royale m'est venue prouver aussi que mes combats n'étaient point à leur terme. Pendant les journées de juillet je n'ai pa.s cru aux niactions; le peuple régnait: adouci par la victoire, instruit par l'expérience , éclairé par la civilisation croissante, il eut continué d'être magnanime. Mais le peuple ne règne plus; la coterie colérique, sans di-

gnité, sans élévation, qui a usurpé le pouvoir populaire , aura besoin [lour se soutenir, jx)ur coordonner les lois de proscription bourboi:T nienne, d'étendre les mesures de son salut à diverses clas»

s«s (le rhouy(îns *. Cette rigueur présumée est logique ; elle (liù-oïile naturellement du nouveau projet qui fait suite au pnijet de M. Baude ; elle exigera donc ma présence à Paris, lors(|iie je plaiderai en dernière ressort la cause ((lie j'ai di-jà défendue et que j'espérais n'avoir plus à défendre. Un homme d'honneur ne se cache point ; il ne se met [joint à l'ahri: il ne publie pas de loin contre ses adversaires ce qu'il ne leur oserait déclarer en face.

Enfin, Monsieur, les organes de l'opinion , presque tous le.s journaux ont témoigné de mon absence des regrets dont je me trouve singulièrement honoré. Votre éloquence, prodigue fée , vient à son tour orner de fleurs et de diamans non pas mon vieux trône , je . n'en ai point , mais mon vieux bâton de pèlerin : comment serais-je invulnérable à la flatterie d'une muse qui a dédaigné de flatter les rois ? Quand cette muse me somme dt un prompt retour , je me sens trcs-dis|X)sé à la suivre dans son temple, c'esto-dirc dans ma juitrie.

CHATEAUBRIAND

* t.c t conjec; re t'cH prompt n.snt vérifiée ; on propc tlej.i île Ji.i{)pr le* peiftoime* qui l'ormeraic." f «île à quelques uns des nieiïiïlres lie la laitïillc rejrue. Quoi qu'il arrive, si le due de Bor.-leriuu me Tenait ileniamler asile, non seulement je le recevrai» coninie no Ilote, connue le mi que j'ai cliotsi.

9X U WOVTEX.U PHOFOSmOM

LUE DANS LA SÉANCE DU 14 SI'.PTEmnUE I 83 1 , DEVE-
LOPPEE ET PRISE EN CONSIDERATION, A l'i NANIMITÉ,
DANS LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE, SOUMISE A l'eXA-
MEN d' UNE

r.OAniLSSION nommée dans les bureaux de la chambre,

LE 22 DU DIT MOIS

« An. !« ■. L' ex-roi Cliarlos X, ses ticsreiulans, les rj>ou.ses et
é|ioiix de ses desceiulans, snni bannis à [ier]C- Inilé du territoire
français, el ne pourront y arijuérir, à litre onéreux ou gratuit, au-
cun bien, y jouir d' aucune renie ou pension.

>< Ij'infraction au bannissement prononcé par le présent ar-
ticle, constitue le crime défini par l'article 91 du Code pénal, (la
mort.)

« Art. 2. Les personnes désignées jiar l' article précédent se-
ront tenues d« vendre dans les six mois, à dater

de U promulgation de la présente loi, tous les biens sans ex-
ception qu' elles possèdent en France.

« Si la vente des biens n' es! pas efTectliée dans le délai pres-
crit, il y sera procédé dans les formes déterminées pour l' aliéna-
tion des Liens des mineurs, et pour ceux de l' Etat, par l' adminis-
tration des domaines. Jje pnxluit des recettes, déposé à la caisse
des consignations, sera tenu à la dis|)ositinn des fondés de pou-

voir des anciens propriétaires, déduction faite des droits des créanciers, et sauf tous les droits et actions des tiers ».

- je prie Dieu qu'il ne venge
- « voir la nation le Mng de toi », qui va rire et répandre.

Paroles de Loru in sur l'échafaud.

Vous êtes victorieux : vous avez proscrit ; vous voulez proscrire encore, adosser le bannissement à la peine de mort ; usant et abusant du succès, vous lui prétendez imprimer le caractère de la propriété. Je ne viens pas vous contester le fait, mais le droit. Le droit d'abord battu par le fait, finit par le battre ; la raison en est simple ; le droit est la justice, sans laquelle point de société. Le temps même convertit le fait en droit, pour le soumettre à la compétence de la justice.

Il y a deux manières de consacrer une révolution sortie du principe de la souveraineté populaire : la rendre utile, la faire ratifier par la nation.

Dans le premier cas, toute révolution de cette nature qui laisse un peuple plus mal après cette révolution qu'il ne l'était avant, n'est authentique pas son acte de naissance ; dans le second, toute révolution populaire qui n'a pas été ratifiée par le peuple convoqué ad hoc, manque de sanction.

ao

On (loil-on au gouvernail) l'ut qui 'nom régit ^ On lui doit l'impôt ; on lui doit obéissance - « anco tiaux les lois civiles, criminelles, administratives, obéissance dans les règlements militaires et les mesures de police : les premières sont la vie sociale même, les

autres sont nécessaires à l'indépendance nationale au dehors, à la sûreté intérieure au dedans. On ne doit ni conspirer en secret contre ce gouvernement, ni chercher à le renverser à force ouverte ; on lui doit même bienveillance en tout ce qui ne blesse pas des intérêts essentiels : les complots et la violence sont contraires au Commandement religieux et au Principe moral. Quant aux lois politiques émanées de la monarchie nouvelle, on est libre d'en penser, d'en dire, d'en écrire ce que l'on veut, parce qu'elles ne reposent point encore sur des faits utiles ou des bases légales.

Ces vérités ont leurs preuves dans les questions suivantes, que je me propose d'examiner :

1°. Les journées de juillet advenues, que pouvait-on établir ?

2°. La monarchie élective de Louis-Philippe étant fondée, s'est-on soumis aux conséquences du principe de cette monarchie, et quelle

a été la conduite de l'administration à l'intérieur et à l'extérieur ?

3°. La monarchie élective n'ayant pas rempli les deux conditions premières de son existence, à savoir, l'efficacité intérieure au dedans, honneur et sûreté au dehors ; cette infirmité ne devait-elle pas être guérie par l'assentiment d'un congrès national, assentiment donné à cette monarchie ?

4°. Si dans le cas d'une défiance personnelle, le gouvernement actuel a pu tuer et proscrire en juillet 1830, le peut-il en octobre 1831, qu'il n'est pas attaqué, et que son mandat politique ne lui a etc ; continué ni par la souveraineté de la gloire, ni par celle du peuple, ni par celle du temps ?

Parcourons cette série de questions, lesquelles nous amèneront à repousser la proposition relative au bannissement des hourbons de la branche aincc.

Les journées de juillet advenues, que pouvait-on établir?

On pouvait faire une de ces cinq clioses :

proclamer la re'publique ; perpétuer la forme monarchique en élevant au trône une race toute nouvelle ; rappeler la dynastie de Napoléon dans la personne du duc de Keichsladt; maintenir celle de saint Louis dans la personne du duc de Bordeaux ; la perpétuer dans la branche cadette.

LA RÉPVBLIQ^tE.

Il y a pour tous les ministères, et sous toutes les constitutions, une phrase à l'usage des majorités. Cette phrase renferme l'aveu d'une vérité de théorie à laquelle on oppose une impossibilité de pratique. Par ce stratagème on se figure désarmer son adversaire et demeurer victorieux. Ainsi dans les cominencemens de la Restauration, lorsqu'on proposait des lois d'exception, on disait : « La liberté de la presse est une chose excellente, un trésor d'un prix inestimable, une garantie de toutes les autres libertés \ mais nous

« venons vous demander la censure[^] à cause * des circonstances ».

A présent c'est la chimère de la république qui a remplacé les circonstances. D'où l'on conclut, en allant diner, que la monarchie élective, telle que les peureux l'ont faite, est selon la science et la raison.

Et pourquoi donc la république serait-elle une chimère ? Depuis la découverte du gouvernement représentatif, il est prouvé que la représentation se peut appliquer à un grand peuple dans la forme républicaine, comme dans la forme monarchique. Le gouvernement républicain a des avantages incontestables : il est à bon marché, il est fort noble ; il assigne aux intelligences leur rang naturel. Dieu, dans l'Écriture, ordonne à Samuel de détourner les Israélites de leur dessein, lorsqu'ils se veulent donner un roi. Samuel dit au peuple :

« Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera : il prendra vos enfans pour conduire ses chariots ; il en fera des gens à cheval, et il les fera courir devant son char.

« Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères.

« Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et il le donnera à ses serviteurs.

« Il vous fera payer la dîme de vos bleds et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers ».

Si le gouvernement républicain fût résulté de la révolution de juillet, il aurait mis à l'aise les consciences : en lui prêtant serment, on n'aurait rien trahi, car c'eût été un engagement de principe, et non un roi substitué à un roi ; il n'y eût pas eu usurpation, mais un autre ordre de choses. Quant à moi, qui suis républicain par nature, monarchiste par raison, et bourbonniste par honneur, je me serais beaucoup mieux arrangé d'une démo-

cratie, si je n'avais pu conserver la monarchie légitime, que de la monarchie bâtarde octroyée de je ne sais qui.

Il n'est donc pas vrai <[ue la république soit une chimère, dans le sens absolu de ce mot ; il paraît vrai seulement qu'après les journées de juillet, la r.rance ne l'eût pas adoptée; il paraît encore plus vrai que nos mœurs ne l'eussent pas soutenue. Les éloges «le la Terreur et des Terroristes avaient épouvanté les esprits et les souvenirs ; nos parons massacrés se levaient de la loir.lie, et nous demandaient si nous allions boire à li mémoire de leurs bourreaux. La rramc pendant les seize années de la llcs-tuuialion a fait des

progrès en politique, mais il nous eût fallu trente ou quarant ans de monarchie conslitutionnelle sans révolution, pour nous apprendre le sobre usage des libertés. Les vieilles générations auraient achevé de s'écouler ; les jeunes générations nées sous la Charte, eussent pris le goût de l'ordre légal. Peu à peu la royauté abaissant ce qu'elle avait encore de trop haut, se fût convertie en une espèce de présidence royale.

Durant cette période d'éducation de la liberté sous la tutelle de la légitimité, notre exemple olfert aux autres peuples, eût amené dans leurs institutions des modifications analogues. L'Europe n'est qu'une seule famille: elle a été chrétienne et gothique à la fois ; les monarchies des états-généraux existèrent au même moment ; elles déclinèienl du même penchant vers le pouvoir absolu :

L'Angleterre seule sauva .l'es fram bises [lar la force de son aristocratie. L'Eurene se nivellera dans r ère moderne comme elle était nivelée au moyen-âge. La France ne demeurera pas en coul-

railielion soialc avec les Ibais qui l'environnent: ceL isolement n'est pas possible ; il y aurait cause de mort pour nous ou pour nos voisins.

Si l'avenir de l'Europe eût été conduit scion sa pente ; si l'on eût avancé vers c'

avenir à travers les monarchies constitutionnelles légitimes, il aurait été républicain. Rentrés dans la carrière des révolutions, il est probable que nous avons imprimé aux libertés un mouvement de recul. On se flatte d'avoir abrégé le temps, d'avoir en douze mois obtenu de la monarchie élective, ce qu'on n'aurait pas tiré dans douze ans de la monarchie héréditaire : erreur. On a plus vile amoindri le pouvoir de la couronne, mais par cela même on s'est éloigné de l'état républicain bien ordonné, car on n'a pas encore les mœurs de la chose qu'on a faite. Dans le combat qui existe déjà entre les élémens populaires trop subitement dilatés et les élémens monarchiques trop soudainement comprimés, on court fortune de s'abîmer dans une démocratie de quelques jours, ou de s'engouffrer dans une tyrannie de quelques heures, l'une ou l'autre suivié de l'anarchie.

La République rejetée après les journées de juillet, se présentait la question du renouvellement total de la Race royale. Beaucoup de raisons militaient en faveur de cette opinion.

CHANGKMENT TOTAL DE RACE

Selon plusieurs, une révolution qui a tout changé dans un état monarchicjue, ne se consolide et ne se termine (jue par un chan-

gement total de Race. Le peuple choisit un roi nouveau, étranger à ce qui s'est passé; un roi à qui les partis n'ont point de reproche à faire; un roi qui n'apporte sur le trône ni liens de parenté, ni préjugés, ni rancune; un roi qui n'a rien à récompenser, rien à venger, qu'aucune ruine n'irrite ni n'accuse. Lui contie-t-on un pouvoir sévère contre les choses et les individus de l'ancien ordre politique? il n'a pas l'odieux de ce pouvoir: on efface sans anomalie, sans blesser des sentimens honorables, tout ce qui r.ap|ielle la dynastie déchue laquelle ne présente plus qu'un intérêt histori(jue. Ce monarque n'a-t-il (ju'une royauté circonscrite? il ne s'en plaint pas, car il n'a pas la prétention d'avoir possédé antérieurement une royauté plus coiiiij)lète, et il a été libre de refuser celle (ju'on lui a olferle.

Tout est flonc clair dans le choix d'une Race nouvelle; c'est, comme d.jus le cas d'une République, uue mesure coniplète. Après les journées de juillet, on aurait pu s'accommoder de cette mesure; mais ici la difficulté gi-

Sait dans le choix de l' homme. A l' inle'rieur' était-il possible de ti'ouver une famille assez respectée pour être ohéie? à l'extérieur pouvait-on emprunter un roi? Quand ce souverain eût apporté en dot à la France des frontières désirables, jamais le sang français ne se serait soumis à la domination d'un sang étranger.

LE DUC DE REICIISTADT

La Répul)lique repousse'e, une Race nouvelle non promue à la couronne, restait le choix entre deux espèces de légitimités: le duc de Bordeaux, héritier d'une grande race; le duc de Reichs-

tadt, héritier d'un grand homme. Ces deux légitimités fpii à dili-
crentcs distances dans les temps, avaient une source scmhlal)le,
l'élection populaire, pouvaient convenir également à la France.
Ce que l'anliquilé conférait au duc de Bordeaux, le tliic tic Reichs-
tadt le puisait dans 1' illustration palerielle. Napoléon avait mar-
ché plus vite <juc toute une lignée: haut enjambé, dix ans lui
avaient suflï pour mettre tlix siècles derrière lui.

Le duc de Reichstadt jiréscutait en outre aux hommes de reli-
gion et à ceux que le préjugé du sang domine, ce qui complaisait
à leurs idées: un sacre par les mains du sou-

verain ponlife; la noblesse par une fille des Césars. Je l'ai dit
ailleurs, sa mère lui donnait le passe, son père l'avenir. Toute la
France était encore remplie de générations qui en reconnaissant
Napoléon II, n'auraient lait que revenir à la foi qu'ils avaient ju-
rée à Napoléon I". L'armée eût reçu avec orgueil le descendant
des victoires.

La ruonarchic élective a jusqu'ici peu honoré le drapeau dont
elle s'est parée; il n'a flotté que sur la porte des uiiiiislres et sous
les murs de Lisbonne; il n'a été déchiré que par les vents : la pluie
détoint sou jiourjire et son azur; il ne reste qu'un pavillon d'un
blanc sale, vraie couleur de la ijuasi légitimité. Il n'en était pas de
même lorsqu' il était attaché à la pique républicaine: sous le duc
de Rcichsladt il eût été emporté do nouveau par les aigles qui pla-
nèrent sur tant de elianips de bataille, et qui ne prêtent plus leurs
serres et leurs ailes à cet étendard humilié. Le royaume, redevenu
empire, eût retrouvé une puissante alliance de famille en Alle-
magne, et d'utiles aftinités en Italie.

IN Iais l'éducation étrangère du duc de luiclistadt, les principes d'absolutisme qu' il a dû sucer à Vienne, élevaient une barrière entre lui et la nation; on aurait toujours vu un Allemand sur un trône français, toujours soiipçon-

në un cnhinet niilriclien au fond du cabinet des Tuileries: le fils eût moins sem!)lë l'iïérilier de la gloire que du despotisme du père.

r.E Dec DE BORDEAUX.

La République, un prince de Race toute nouvelle, et l'iïéritier de Napoléon exclus, venait le duc de Bordeaux.

Les avantages de ce clioix étaient évidens.

Ce choix éloignait toute crainte de guerre civile et étrangère. Pendant la minorité de Henri V, les droits po]]ulaires auraient pris .sans danger, à l'abri de la légitimité, leur extension naturelle, tandis que ces mêmes droits étendus sous la faible monarchie élective, nous peuvent précipiter. Le sceptre du jeune Henri, soutenu des mains de la jeune France, eût mieux valu pour le repos de cette France, pour le bonlicur même de celui qui règne, qu'une couronne entortillée à un pavé et lancée d'une fenêtréj couronne trop légère si elle se sépare de son poids, trop pesante si elle y reste attachée. Il est certain que personne ne voulait le 2G juillet l'ouvrage du 27; qu'on eût poussé le 2G des cris de joie si l'on eût accordé le retrait des ordonnances, le changement du ministère et les améliorations, suite inévitable de ce changement. Le 30 on ne se

contentait plus de deux abdications, et l'on disait à un enfant innocent: « Si ce n'est toij c'est donc ton père. » Il pouvait

repondre:

« Je nen ai point. » Il y a eu surprise; on a pris un élan trop fort; on a franchi un trop large espace: le terrain sur lequel on se trouve maintenant, n'est qu'un écueil; on n'a sauté qu'entre deux abîmes.

Quand je dis que personne, à l'exception peut-être de quelques hommes pleins de feu et de nobles sentimens, mai peu expérimentés, ne voulait le 26 ce qui arriva le 27, je n'avance rien qu'on ne sache et dont je n'aie par ^devers moi la preuve à offrir. Le peuple m'emporta vainqueur dans ses bras aux barricadeSj comme l'a dit un grand poète. Cette foule composée de jeunes gens qu' animait leur triomphe, criait, o/ce /a Plusieurs fois

je répondis: « Oui, Messieurs, vive la Charte et vive le Itoil » Je ne fus point plongé dans la mer, comme le singe que le dauphin avait recueilli en croyant sauver un homme. On ne voyait en moi que le défenseur de la liberté de la presse; on me payait de quelques sacrifices. J'avais autrefois recontré dans les rues de Paris nos premiers révolutionnaires: sans forme de procès, ils auraient rois un aristocrate i la lanterne, et ne ressemblaient en rien k tes enfans de la vraie liberté qui con-

duisaient un royaliste à la Chambre he'rèclb taire. Ceux-ci étaient île jeunes soldats s'efforçant d'embellir la victoire par tout ce que l'honneur ajoute de générosité au courage. Ça se passait le 29: si tout le monde eût fait son devoir, il était encore temps de concilier les intérêts: je rue lais à présent; je ne me tairai pas toujours. 11 ne m'est resté de cette journée, à moi si glorieuse, que les sentimens d'une reconnaissance éternelle, et les beaux vers

dans lesquels M. de Béranger a célébré l'événement qui couronne ma vie politique.

E vain on a dit que l'adoption de l'enfant était impossible, que les masses populaires le rejetaient, que les prolétaires auraient égorgé les propriélaire.s, les serviteurs leurs niaîtres, les ouvriers leurs chefs d'alelicr.s, en tant d'autres belles choses répétées alors par la pruJcjjcc.

Rien de tout cela ne serait arrivé : l'armée, les populations des campagnes et des A'illes n'auraient pas bougé. Proclamé par le gouvernement, avec les ehangemens nécessaire à la Charte, Henri V eut été reconnu dans foule la France. La garde nationale de Paris aurait mis fin à toute république improvisée; l ami <le Washington n'aurait pas soutenu un es->ai infructueux, car dans celle circonstance un fôlc plus beau et plus digne de sa renommée

l'altcndnit. Une troupe de trembleciirs, quelrjues affames ambiteux ont trompé la générosité «Je Louis-Philippe; il a cru sauver la France d'un danger qu'elle ne courait pas; il s'est jeté dans lu royauté pour nous racheter d'une anarchie qui n'était que dans l'esprit des poltrons. Si Philippe se fût obstiné à rester simple citoyen, Henry V était sur le trône en dépit des effarés, lesfpicls voyaient pourtant à travers leur peur, si elle triomphait, honneurs, pensions et places.

Si la légitimité n' était rien, si ce n' était • rien de bannir un enfant ; si la France entière ne voulait plus de la branche aînée des Bourbons, comment se fait-il que plus d'un «juart des départements soient par vous-mêmes réputés carlistes, sans parler de tous les individus carlistes qui existent dans les autres départements ? comment se fait-il que l'on soit obligé de surveiller le midi

avec 30,000 hommes, la Bretagne et la Vendée - avec 60,000, comme la Belgique ; d'une part pour faire un roi anglais, de l'autre pour défaire un roi français? comment se fait-il «pie sur 1 il), 100 électeurs inscrits, il ne s'en soit pris que pour voter que 80,000 ? Des villes de 120,000 âmes, comme Marseille, ont vu des députés nommés par 38 voix ; à Bordeaux, lors de la dernière élection, sur 550 électeurs, 150 seulement

ont paru au collège ; 74 suffrages ont suffi pour donner un mandataire à une ville qui a de si grands intérêts à défendre. Comment se fait-il qu'on ait violemment retranché 96 pairs à la Chambre héréditaire, et que 52 autres aient dénié l'hommage ? comment se fait-il que dans la Chambre des députés, où cependant le mouvement s'était établi, plusieurs membres aient refusé le serment, et que d'autre part très peu aient prononcé qu'avec des réserves et des explications? comment se fait-il qu'un si grand nombre de magistrats aient encore refusé le même serment ? comment se fait-il qu'on ait destitué presque tous les juges de paix? comment se fait-il que tant de préfets, tant de sous-préfets, tant d'administrateurs de toutes les sortes, grands et petits, aient été renvoyés pour leur opinion, et que nonobstant ces épurations, on soutienne que les administrations sont encore remplies de carlistes ?

comment se fait-il que des corps militaires tout entiers aient été cassés, que tant d'officiers aient donné leur démission ? comment se fait-il que les élections municipales, dans une notable partie de la France, aient été suspendues, de crainte de voir arriver des carlistes? comment se fait-il qu'en plusieurs lieux la même frayeur ait arrêté l'organisation des gardes nationales ? Pouvez-vous dire qu'u-

B€ opinion que tous attribuez rous-niënies à plusieurs millions d'individus n'ait aucune ra> cine? Pouvez-vous être reçus à soutenir que cette opinion ne doit pas être comptée, pesée; qu'elle doit être comprimée, enchaînée, vous qui avez admis la souveraineté du peuple, conséquemment l'indépendance de l'opinion et du vote de chaque Français?

L'œuvre a été consommée, Henri V a été banni ; mais où sont les pouvoirs de la société, et qui les pourrait rétablir ? La lé;;itimité était le seul point d' arrêt sur la pente rapide où la société est placée : la légitimité détruite, ù quel tronc attachez-vous les partiesdont se compose le corps social ? Qu'est-ce aujourd'hui que d' être préfet, directeur-général, ministre, maréchal de France, et même roi ?

Toutes les autorités sont dégradées, et la liberté ne se sauve qu'en se traînant dans un reste de raison individuelle. L' attaque à la propriété ne tardera pas : en tous pays, la propriété a succombé avec l' hérédité de la couronne : celte hérédité e;t la plus grande des propriétés ; quand elle est envahie, toutes les autres propriétés sont menacées. Les élémens ne s'agglomèrent que lorsqu'ils sont homogènes : si la royauté peut être maniée et remaniée, divisée et subdivisée, il n'y a aucune raison pour que la propriété (qui est

iH»sî line royniite ou une sou vraincle) nn soil muniie et remaniée, divisée et subdivisée, L» société ne piirit point, mais les sociétés périssent : nos lumières seront transmises à la postérité et prol'lleront au genre humain, mais il est possible que nous-mêmes, comme nation, nous entrions dans les jours de notre décrépitude. Tout paraît usé ; arts, littérature, moeurs, passions, tout se deterioro. Les plus nobles déiassemens de l'esprit sont

remplacés par des spectacles grossiers ; si l'on pouvait l'aire renailre les gladiateurs, ils obtiendraient un succès que n'ont plus les cliers-d'œvre du Voltaire, de Racine, de Corneille et de Molière : la Grèce aussi déserta Lschjle, Sophocle, Euripide et Ménandre pour les paninimcs des carrefours et les chevaux du cirque. En politique, même aberration: on a vu la liberté dans la forme républicaine sous la Convention ; on l'a vue dans la forme monarchique sous la légitimité ; on a joui du despotisme sous la gloire; on n'a pu se tenir à rien. On ne croit plus ni à la liberté, ni à la tyrannie, ou plutôt l'une et l'autre ne semblent plus possibles. La pire des périodes que nous ayons parcourues, semble être celle où nous sommes, jiarce que l'anarchie règne dans la raison, la morale et l'intelligence. L'existence des nations est plus longue que

celle des individus : un homme péraltifue resle qin'hjtiefois étendu sur sa couette jlnsieurs années avant de disparaître ; une nation inlrme demeure long-temps sur son lit avant d'être pirée. Tout le monde dit en parlant de ce qui est : « cela ne peut pas aller comme cela ». L'assertion Serait juste, s'il s'agissait de la vie, mais si ce que Ton prend pour la vie est l'agonie, une lente gangrène ? Cela va, parce que le dernier moment n'est pas arrivé : le Bas-Empire mit quatre siècles à mourir.

Dans une société morhifique, les ébrfié<f transitoires du gouvernement ont aussi, comme cette société même, une sorte de végétation animale entre l'élre et le tiéant. Di difficulté d'avenir que nous éprouvons, Tahscnce (le tout, l'essai malheureux de tout, la dégénération de tous les caractères, la résistante molle de toutes les existences qui souhaitent rester comme elles sont dans l'horreur du plus petit mouvement, sont des misères de nature à

prolonger notre état polili(jiie audelà de sa forée naturelle : difi'érens maux se neutralisent. La misère du pouvoir sera pour lui peut-être une cause même de durée : on ne ratlaf[uera pas parce qii'il n'est rien ; on n' y pensera plus ; on ôuhiie ce qu' on méprise. Puis viennent les accidens qui donnent un tour inattendu aux alfaircs j on en entre-

voit (lès aiijeurilMuïi trois ou quatre dont 1' effet serait immédiat.

Les quarante années de la révolution française se sont divisées en trois parts, d' une longueur à peu près égale : la république, avec ses phases successives, a traversé dix ans, l'empire, onze, la restauration, seize. U paraîtrait donc que la vitalité politique des Français, depuis qu'ils font et défont leur gouvernement, ne dépasse guère un demi-quart de siècle. L'ordre actuel, dans sa meilleure chance et non régénéré par quelque accident, ne rampera pas si loin. Les hommes à théories, à intérêts, à sermens, peuvent donc établir leur calcul sur ces données, et chercher d'avance des raisons pour insulter à terre la monarchie qu' ils encensent debout.

Quoi qu' il en soit, ceux qui se trouvaient dans le mouvement en juillet, ne se crurent devoir arrêter ni à la République, ni au changement total de Race, ni à la légitimité du duc de Reichstadt, ni à celle du duc de Bordeaux : force fut d' en venir à ce qui existe.

MOMARCRIB de I.X BRANCHE CADETTE DES BOURBONS.

Il n'y a point de forme politique qui n'ait

ne change de succès, quand on adapte les clioses et les hommes à cette forme. Le roi élu avait les qualités que je lui ai reconnues: expérience, éducation du malheur, goût du travail, facilité de s'exprimer, connaissance des besoins du temps, douceur de mœurs, aversion du sang, des réactions et des vengeances. Sa noble et belle famille ajoute un charme à ces qualités précieuses qui devaient puissamment servir à neutraliser le caractère d'une organisation sociale dont les vices sont patents.

Ce que l'on possède aujourd'hui est un je ne sais quoi qui n'est ni république, ni monarchie, ni légitimité, ni illégitimité, une quasi-chose qui tient de tout et de rien, qui ne vit pas, qui ne meurt pas ; une usurpation sans usurpateur, une journée sans veille et sans lendemain. Quand la république éclata, on pressentit qu'elle s'irait briser contre le despotisme ; quand l'empire surgit, on devina qu'il se noierait dans la victoire, et de là dans la Restauration ; quand la légitimité reprit le pouvoir, on augura qu'elle serait renversée par les idées du siècle, si elle ne les savait employer. Mais ici, que peut-on prévoir ? où est l'avenir ? quelle sera sa forme ?

à quelle distance est-il ?

Meilleur eût été de créer une monarchie

impériale (électorale, dans la personne de Louis-Philippe, parce qu'il fallait vite une tête pour boucher le trou de la couronne. Après Philippe on aurait pu choisir un prince d'une dynastie toute nouvelle et rentrer dans le principe du changement total de Race. Mais joindre l'hérédité à la monarchie élective, déclencher contre la succession élective et recréer inévitavelmente une autre succession élective, est une lamentable incohérence. On a

gagné le principe de l'élection ? Oui, pour et pendant une heure ! Relie conquête ! autant valait garder ce qu'on avait.

Les quatre autres couronnes politiques (la république, le changement de race, le duc de Reichsladt, le duc de Bordeaux) correspondaient à des notions populaires plus ou moins considérables, à des opinions connues.

La monarchie quasi-légitime, à quoi et à qui parle-t-elle ?

Tout est contradiction, difficulté, embarras dans l'ordre actuel. On répudie la branche aînée des Bourbons, et l'on épouse la branche cadette : il arrive qu'on ne dit pas une parole, qu'on ne fait pas une loi contre la chose jugée, qu'elles ne tombent à plomb sur la chose présente. On crie contre une race proscrite, et cette race est sur le trône ; on efface les lys et les lys sont les armes du roi électif.

On a tous les inconvénients de la légitimité/ pas un de ses avantages.

Cependant cette monarchie arrive'e par hasard comme on retourne une carte qui devient un à-tout, pouvait acquérir force dans l'Etat, 1° par les qualités personnelles du monarque ; 2° par un bapême de gloire ; 3° par une Sanction nationale après révénement : or ces deux dernières conditions ont manqué.

La conduite de l'administration à l'intérieur et à l'extérieur a été tout juste ce qu'il fallait pour paralyser le gouvernement de juillet. Ceci nous amène à notre seconde question.

La monarchie élue étant fondée, s'est-on soumis aux conséquences du principe de cette monarchie ? Quelle a été la conduite du gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur ?

iNTÉniEcn.

A r intérieur on ^'est dit ; « 11 y avait autre- » fois un roi .sous lequel on jouissait d'une M des constitutions les plus libres qui fussent » au monde; malheureusement ce roi ne vou“ » lait point de cette constitution. Qu'est-ce » qu' il y avait à faire? changer ce roi comme » on change un ministre, marcher sous un » nouveau monanpie ami de la Charte, avec

» les hommes el les principes de la Restau- » ration, m

Au commencement de cotte Restauration, de vastes cervelles disaient aussi qu' il suffisait de changer les draps du lit de Buona- parte et d'y coucher Louis XVIII: cela fait, ce serait tout un. On oubliait que les draps du lit de B iionaparte étaient des drapeaux, qu' il y dormait avec la gloire: la légitimité' ne reineiiait pour compagne de couche que la liberté.

Les têtes carrées qui ont imaginé de glisser Philippe dans le lit de Charles, ont oublié à leur tour, que la révolution de juillet a transporté du monarque au peuple, le principe de la souveraineté; que la royauté sortie de l'élection populaire essaierait en vain d'échapper aux conséquences de son principe; qu'elle ne pourrait, ni ne devrait agir d'après les lois de la légitimité; que du moment où elle se séparerait des hommes et des choses qui l'ont créée, elle perdrait sa force. Ce qu'il fallait à cette royauté, c'était de l'élan, de la jeunesse, de r intrépidité. Tourner le dos au passé, marcher avec la France nouvelle à la rencontre de 1 avenir: telle était sa destinée.

De cela, elle n'a cure: elle s'est présentée amaigrie, débilités par les docteurs qui la médicamentaient. Elle est arrivée piteuse, les mains vides, n'ayant rien à donner, tout à recevoir.

SP faisant pauTrette, demandant grâce à chacun, (>t cependant hargneuse; déclamant contre la légitimité et singeant la légitimité, contre le républicanisme et tremblant devant lui. Eu colère, quand on lui parle d'abaisser le cens électoral, le ministère l'abaisse; en colère, quand on lui demande l'abolition de l'hérédité de la pairie, il l'abolit. Ce système pansu ne voit d'ennemi que dans deux oppositions qu'il menace. Pour se soutenir, il s'est composé une phalange de vétérans réengagistes: s' ils por« taient autant de chevrons qu' ils ont fait de sermens, ils auraient la manche plus bariolée que la livrée des Montmorency.

La monarchie quasi-légitime a toutes les passions et tous les instincts de la monarchie légitime, sans les oser avouer: elle aimerait la pompe, et surtout la richesse; mais quand on est élu par le peuple, le moyen de lui prendre son argent? La liste civile ne peut plus être un vote d'amour; on ne peut plus livrer aveuglément au trône des millions et des millions. En Angleterre, l'emploi et la répartition des sommes de la liste civile sont soumis à l'examen des Communes. Qui ne voit, en effet, qu'un roi pourrait mettre dans sa poche ce qu'on lui donne, placer à l'étranger, ou chez la nation même, des trésors accumulés, lesquels trésors lui permettraient ou

tic fuir dans les temps d'orage, ou de corrohtpre rarniee et les Chambres pour détruire la liberté. Nos pères, qui ne connaissaient pas la liste civile, avaient senti le danger de la fortune individuelle royale: le domaine de la couronne était inaliénable; la couronne ne pouvait acquérir qu' à son profit, jamais au profit de la personne couronnée. Quand le souverain parvenait au trône avec des propriétés particulières, ces propriétés étaient à r instant réunies aux propriétés publiques du trône ou données à des

parcens, quand elles étaient de peu de valeur. On ne sait pas de quel droit la royauté élective pourrait soustraire sa liste civile au contrôle de la monarchie constitutionnelle, ou ses meubles et immeubles à la loi domaniale de la monarchie absolue.

Les lois proposées aux Chambres se ressentent du peu de génie, du mélange d'irritation et de fuyeur de l'administration. Je n'en citerai qu'une, la loi relative à la pairie.

La Chambre dont j'ai eu l'honneur d'être membre, dans laquelle j'ai souvent admiré de rares talents, des connaissances profondes en administration et en politique, de nobles sentimens de liberté; cette Chambre, à qui la France doit ses meilleures lois, et qui occupe une belle page dans notre histoire, celle (si l'on veut) malheureusement faite au

port. La vertu humaine a son terme: qui n'a failli?

La pairie anglaise offrait à la pairie française deux exemples de nature diverse. En 1649, au moment où le procès de Charles I^{er} allait commencer, la Chambre haute rejeta le double bill de la mise en jugement et de la formation d'une cour de justice. Les Communes rendirent aussitôt cet arrêt: « Attendu que les » membres des Communes sont les véritables » représentans du peuple, de qui, après Dieu, » émane tout pouvoir, la loi naît des Communes, et n'a besoin, pour être obligatoire, » ni du concours des pairs, ni de celui du roi. «

Le 25 décembre 1688 la Chambre des lords prit l'initiative, et présenta une Adresse au prince d'Orange, pour le prier de se charger de l'administration du gouvernement, en attendant qu'une Convention fût convoquée aux fins de disposer de la couronne.

La pairie britannique succomba avec Charles, mais elle se ménagea par son sacrifice une résurrection éclatante.

La même pairie, en faisant la première démarche auprès de Guillaume, se mit à la tête du mouvement, prit le pas sur les Communes, et devint l'arbitre des destinées de l'Angleterre.

Si la pairie française ne trouvait pas en soi

cette double puissance de fidélité et d'infidélité, elle pouvait adopter une résolution plus contrebroyée peut-être à son esprit de modération; elle pouvait déclarer que ses pouvoirs n'émanant pas du peuple, mais de la royauté, ils expiraient au moment où cette royauté expirait elle-même, comme un fleuve cesse de couler lorsque sa source est tarie. La noble Chambre ne s'est arrêtée à aucune de ses trois résolutions. Mal conseillée, elle s'est contentée de prononcer un serment à la suite, de viser la Charte qu'on lui transmettait pour mémoire, et dans la quelle était écrit son arrêt de mort. L'opinion l'a mise au rang où elle s'est elle-même placée, à la suite.

La manière dont on s'est proposé de reconstituer la pairie a quelque chose de la monarchie confuse de juillet, et du tripotage des velléités et des craintes ministérielles. Point d'hérédité qu'on voulait au fond de l'âme, et qu'on implorait par amendement; des catégories qui ne créent pas une véritable aristocratie et qui détruisent l'égalité nationale; aristocratie qui résulte du privilège des places comme l'aristocratie de cour, tandis que les classes en dehors de ces places, c'est-à-dire le peuple, est exclu.

Louis XVIII avait mieux entendu la pairie parce que la pairie était contemporaine de la

legittimité. Il pouvait dire à un chiffonnier : « Mon ami, je te fais pair »; et le chiffonnier était pair, et lui et sa race participaient de la souveraineté nationale et royale. Là, il y avait égalité; le principe démocratique était respecté, en même temps que le principe aristocratique brillait dans cette puissance éclose d'une parole; puissance dont pouvait être revalu le dernier homme du peuple.

Au surplus, dans la question de l'hérédité de la pairie, on s'était étrangement flatté. Dès le premier moment, c'était à mes yeux une question perdue, car elle touchait à la passion dominante de la France, l'égalité. Attaquez la liberté, et vous aurez des chances de succès, même parmi ceux qui ont sans cesse le mot d'indépendance à la bouche ; mais ne touchez pas à l'égalité ! Proposeriez-vous la chose la plus excellente, elle sera rejetée avec une sorte de fureur, pour peu qu'on y enlève une apparence de distinction sociale. C'est là la plaie ou la vertu nationale : plaie, elle est inguérissable, et s'étendra jusqu'à la propriété : vertu, elle est incorruptible et ne peut céder qu'à l'épée. Buonaparte avait recomposé une noblesse dans l'année; la noblesse vient du fer; jamais ou ne verra jaillir de la tribune avec le glaive de la parole, une hérédité; bourgeoisie à l'usage de tous les vaudalards des ministres présents et l'ultramarins.

Lorsque l'ancienne pairie anglaise se peut à peine défaire ; est-ce la moderne pairie française qui tantôt s'est laissée gorger par des fournées, tantôt mutiler par la Chambre élective, est-ce une telle pairie qui aurait pu sauver son hérédité, elle qui n'a pas su en défendre le principe dans l'hérédité de la couronne? Quand cet écrit sera publié, il y aura donc une seconde Chambre de fonctionnaires en retraite, d'invalides blessés dans les bureaux,

laquelle Cliambre ou produite par un pouvoir dit constituant, ou par le consentement de la pairie à ses propres funérailles, complètera, délayée dans une immersion de nouveaux pairs, la démocratie royale, et se traînera, tant que faire se pourra. C'était gaspiller le temps que de prononcer des discours sérieux touchant la pairie, comme s'il y avait en France une pairie, comme s'il existait dans ce pays quelque chose au-delà d'un fait que chacun connaît.

Les libertés ont-elles été mieux élaborées que les lois? comptez les procès intentés aux brochures et aux feuilles publiques, 228 dans un an! écoutez les malédictions lancées contre la liberté de la presse; lisez-les dans les journaux officiels et officieux, et remarquez parmi les amis des ministres des hommes qui, sous Louis XVIII et Charles X, ont été

les auteurs et les conseillers des lois d'exception.

Cette disposition ne m'élonne point j'ai prévu et prédit dès le premier moment, que la monarchie, surnommée républicaine, ne pourrait marcher avec la liberté de la presse, la légitimité seule était capable de la braver. Chaque jour cette liberté démolit pierre à pierre l'édifice qu'on élève. Tôt ou tard ce gouvernement sorti des entrailles de la liberté de la presse, égorgera sa mère. C'est un moyen, avec nos humilités diplomatiques, de nous faire céder des monarchies absolues de l'Europe: il ne nous manquera plus, pour protéger la censure, que de rappeler les Suisses.

Le juste-milieu, la liberté avec des plaques de commis aux douanes et aux lettres, sont devenus la passion de juillet corrompu et dénaturé. Ne parlez pas d'honneur: les fonds baisseraient de 10 centimes. Tel homme perdrait son portefeuille, tel autre

son brevet de valet de garile-robe. Jusqu'ici les ministériels de race n'avaient réussi qu'à piocréer des ministres; ils sont parvenus à engendrer une nionarobie ilomcslltpie : je doute que la liberté se j)lai.se long-temps à ce pot au feu. Les Francs l'avaient placée cette liberté dans un camp; elle a conservé cliez leurs descendans le goût et l'amour de son

premier berceau; comme l' ancienne royauté, elle veut être élevée sur le pavois, et ses députés sont soldats.

La religion n'a pas trouvé plus de sympathie dans r administration, qui laisse insulter sur les théâtres le culte public et livrer à la dérision les choses saintes. Cette administration va à la chasse des croix; elle les poursuit dans la prison de Marie- Antoinette; elle les bannit des tribunaux, elle les ferait arracher des tombes si une impiété aussi bête qu'eifrontée s'avisait de lui demander ce nouveau sacrilège. Croit-on se mettre en harmonie avec l'opinion de la France et de l'Europe par cette haine antichrétienne renouvelée du Voltairianisme et de la Terreur, de la moquerie et du crime? On ignore donc qu' on se sépare ainsi des sentimens intimes de l'humanité? Les héros de l'époque, les Polonais sont morts pour l'indépendance de leur nom et de leur patrie, en invoquant la Vierge sainte, en pressant sur leur cœur cette croix, objet du philosophique mépris de nos nouveaux soigneurs. 11 esc vrai qu' il était plus facile aux vainqueurs des Trappistes d' abattre une croix du haut d'un clocher, que de l'enlever ou de la secourir sur le cœur d'un Polonais.

Il semble surtout qu'on ait pris à tâche d'insulter les sentimens catholiques dans les

provinces de France où ils ont le plus d'ardeur, tout en proclamant la liberté des cultes. Des vexations de tous les momens épuisent la patience des paysans de la Bretagne et de la Vendée. Ces populations chrétiennes, fidèles et guerrières, que Buonaparte admira, sont un objet de haine pour les féaux de la quasilégitimité; ils craignent aussi les populations de l'Est, animées d'un autre esprit mais également généreux. Tout ce qui a quelque élévation est contraire à l'instinct des accapareurs de la victoire de juillet. Ceux qui montrent un si grand effroi de la guerre étrangère devraient du moins éprouver quelque répugnance pour la guerre civile. Un écrit fort remarquable nous fait connaître la position des royalistes dans le Midi. Après avoir décrit les mesures tyranniques prises par les autorités locales contre les habitants, l'auteur (M. de Larcy) dit: « Qui donc peut avoir aujourd'hui le droit de déclarer nos départemens en état « de suspicion légitime, et de nous traiter en « peuple conquis?

« Oui, c'est là le vrai mot de notre situation: nous sommes les Irlandais de la France. Mais quel est celui de nos concitoyens (de quelle « religion n'importe) qui n'ait encore en « horreur le spectacle odieux de la liberté des cultes violée à Nîmes ! Qui ne s'est indigné

à la vue de ces soldats entourant les croix, « ornemens de nos places publiques, et là, « faisant un grand vide, un désert, au mépris

« de la vie des hommes Car le sang

il a coulé; il a coulé afin que quelques ouvriers « étrangers pussent j'enverser en paix l'image « du sauveur du monde. »

Si la monarchie nouvelle, telle qu'on l'a conduite, était le vœu et l'intérêt de la France, pourquoi à l'intérieur cette vente des bois de l'Etat, cet accroissement des taxes et du budget? pourquoi cette ruine générale du commerce, cette cessation de tout travail, cet état de malaise des diverses classes de la société? Pourquoi ce refus de l'impôt dans plusieurs villes? Pourquoi cette inquiétude de tous les partis, de tous les individus? Pourquoi cet armement de la population entière, cet apptd continuel à la prudence, à la fermeté, au dévouement de cette garde nationale, sans laquelle on aurait déjà roulé dans l'abîme? Pourquoi ces émeutes répétées? Jamais les ministres de Charles X déployèrent-ils autant de soldats pour ébranler un trône de dix siècles, que les ministres de Louis-Philippe pour soutenir un trône de dix mois? Il est vrai qu'on n'a pas fait feu sur les jeunes gens qui ont donné la couronne de juillet, on s'est contenté d'en assommer discrètement, et à petit bruit, quelques uns.

Cette mort niHette est en harmonie avec ces hommes de silence et d'obscurité qui ne brûleraient pas une amorce pour l'honneur de la pairie. Qu'on rejette tant qu'on voudra la cause de ces dissidents sur les républicains ou les carlistes, sur ceci ou sur cela, il n'y a rien de resté: ces troubles ont commencé le jour de l'installation de la monarchie et se développent à la l'aide du ministère.

EXTÉRIEUR.

Passons à l'examen du système suivi dans nos relations extérieures.

La faute immense du congrès de Vienne, est d'avoir mis un pays militaire comme la France dans un état forcé d'hostilité avec

les peuples riverains.

L'Angleterre a conservé presque toutes les conquêtes qu'elle a faites dans les colonies de trois parties du monde, pendant la guerre de la Révolution. En Europe elle s'est emparée de Malte et des îles Ioniennes ; il n'y a pas jusqu'à son électorat de Hanovre qu'elle n'ait enlevé en royaume et agrandi de quelques seigneuries.

L'Autriche a augmenté ses possessions d'un tiers de la Pologne, des rognures de la Bavière, d'une partie de la Dalmatie et de l'Italie. Elle

n'est plus, il est vrai, les Pays-Bas; mais cette province n'a point été dévolue à la France; elle est devenue contre nous une auxiliaire de l'Angleterre.

La Prusse s'est agrandie du duché ou palatinat de Posen, d'un fragment de la Saxe et des principaux cercles du Rhin; son poste avancé est sur notre ancien territoire.

La Russie a recouvré la Finlande et s'est établie sur les bords de la Vistule.

Et nous, qu'avons-nous gagné à ces arrangements? Nous avons été dépouillés de nos colonies; notre vieux sol même n'a pas été respecté: Landau détaché de la France, Huningue rasé, ouvrent une large brèche dans nos frontières. Un combat malheureux à nos armes, suffirait pour amener l'ennemi sous les murs de Paris. Paris tombé, l'expérience a prouvé que la France tombe. Ainsi il est vrai de dire que notre indépendance nationale est livrée à la chance d'une seule bataille et à une guerre de huit jours. Le partage jaloux et imprudent du congrès de Vienne, nous

obligerait, dans un temps donné, à transporter notre capitale de l'autre côté de la Loire, ou à pousser notre frontière jusqu' au Rhin. Les autres capitales de l' Europe enfoncées dans leurs provinces, défendues par les places et les populations qui les couvrent, sont d'ailleurs

peu de chose, et lors même qu'elles sont prises, l'Etat auquel elles appartiennent n'est pas détruit. Il n'en est pas de même de la France telle que les alliés l'ont faite.

Lorsque j' ai eu quelque pouvoir sous la Restauration, je n' ai cessé de représenter au gouvernement ce danger de la patrie. Des documens officiels, irrécusables, prouveront un jour ce que je voulais ajouter de gloire à la liberté sous le pouvoir légitime. Je ne citerai qu'un Mémoire écrit tout entier de ma main, pendant la guerre de la Russie avec la Turquie; il est daté de Rome, 30 novembre 1828, et adressé à M. de la Ferronnays, par le billet suivant :

« Dans votre lettre particulière du 10 de novembre, mon noble ami, vous me disiez :

« Je vous adresse un court résumé de notre « situation politique, et vous serez assez aimable pour me faire connaître en retour « vos idées, toujours si bonnes à connaître « en pareille matière ».

« Votre amitié, noble comte, me juge avec trop d' indulgence ; je ne crois pas du tout vous éclairer en vous envoyant le Mémoire ci-joint : je ne fais que vous obéir ».

La nation éléctive, par un bonhetri* inatleniiii, n'avait pas à vaincre les difficultés que je rencontrais à chaque pas ; elle

trouvait prêt un peuple dont on ne me laissait pas disposer. Dès le début de sa carrière, la Pologne et l'Italie se soulevaient, la Belgique se livrait à la France. Si les hommes qui conduisaient la monarchie élective eussent joint aux plus légères connaissances le moindre sentiment des intérêts du pays, ils auraient saisi une occasion unique de légitimer le nouveau pouvoir; ils auraient fait occuper la Belgique; ils auraient dit à l'Europe: « Nous allons vous demander la révision des actes du congrès de Vienne, car ces actes auraient tantôt ou tard forcé la France à la guerre pour sa propre sûreté et son indépendance nationale. La victoire vous avait rendus injustes; la France a été dépouillée, tandis que vous vous êtes fortifiés de toutes parts contre elle. Vous vous êtes même ménagé le moyen de pénétrer, quand il vous plaira, jusqu'au fond de ses entrailles. L'impieitude de où nous vivions n'était pas supportable; il nous fallait un abri. Ce que peut-être nous n'aurions pu obtenir de vous que par la force, la Providence nous l'a donné sans effusion de sang. La Belgique se donne à nous; nous l'acceptons, non comme con-

« quête, mais comme barrière. Nous ne demandons plus rien; restons amis. Cependant si vous voulez tirer l'épée, marchons; vos peuples nous serviront d'avant-garde ».

Je ne doute point qu'au premier moment de la révolution de juillet, l'Europe terrifiée ne se fût trouvée trop heureuse de rester en paix au prix de la Belgique. En place et lieu de ces choses, quel chaos d'ignorances, de sottises et de misères!

Ces ignorances, ces sottises, ces misères devenaient une conséquence forcée du système dans lequel on s'engageait. Une fois le point de départ manqué, il n'y avait plus qu'à se prononcer pour la paix à tout prix.

Où la guerre à toute change. Or la question ainsi posée devenait insoluble, car aucun homme raisonnable ne peut vouloir la guerre dans un but de conquête, ni la paix avec le déshonneur. La conduite du ministère à l'extérieur n' a donc pu offrir qu' une série de contradictions.

D'abord il a proclamé la non-intervention pour SC faire reconnaître, sans se cloquer où ce système l'allait entraver ; ensuite, afin de SC donner un appui, il a rêvé une alliance avec la nature avec l'Angleterre.

Dans une guerre défensive, cette puissance ne peut nous mettre à l'abri d' une invasion

Digilized by Gcaogle

avec ses vaisseaux); et n'a ni argent ni soldats à nous offrir. Nous ne prétendons pas, je pense, défendre Paris avec les gardes anglaises commandées par le duc de Wellington?

Dans une guerre offensive, cette même puissance craindrait plus nos victoires que nos défaites ; elle ne nous permettrait jamais d'étendre nos conquêtes jusqu'au Rhin, encore moins au-delà des Alpes et des Pyrénées, encore bien moins, au moyen de nos Qottes, dans la nier Noire et les eaux de l' Orient.

Qu'avons-nous donc à espérer d' elle? Quelle niaiserie de nous croire ses alliés, parce qu'elle a comme nous deux Chambres qui se ressemblent guère aux nôtres ! Le peuple anglais possède de grandes qualités ; son gouvernement a de l'expérience et de la fermeté; mais en politique il est tout positif. S' imaginer qu'il va devenir le Don-Quichotte des libertés du monde, c'est étrangement le méconnaître: le cabinet de Saint-James s'est-il jamais pi-

qué d' un dévouement sentimental pour les institutions d' un peuple? Il a toujours fait bon marché du salut des rois et des nations, prêt à sacrifier monarchie ou république à ses intérêts. Naguères encore il proclamait l'indépendance des colonies espagnoles, en même temps qu'il refusait de reconnaître celle de la Grèce ; il envoyait des

flottes appuyer le pavillon du Meii'que^ et faisait arrêter dans la Tamise quelques cliétifs bateaux destinés aux Hellènes ; il admettait la sainteté des droits de Malimoiid, et niait la légitimité des droits de Ferdinand ; voué tour à tour au despotisme et à la démocratie, selon le vent qui amenait dans ses ports les vaisseaux de la cité.

Hors dans quelques phrases de journal et de parlement, l'Angleterre a-t-elle sympathisé avec la Pologne ? Comment aurait-elle pu trouver mauvais les cftorts des Russes pour remettre sous le joug un pays qu'ils regardent comme une de leurs provinces, elle qui a versé des flots de sang pour retenir dans ses chaînes les colonies qui forment aujourd'hui la république des Etats-Unis ?

Mais, puisque l'on proclamait la non-intervention, dcvail-on intervenir (toutefois avec le bon plaisir de l'Angleterre) dans les aflaires de la Belgique 7

Pourquoi ces conférences de Londres, plus fâcheuses à la monarchie élective que tous les congrès à la monarchie légitime ? Qu'availon besoin de ces interminables protocoles, puérils amusemens d'une diplomatie reléguée dans les Olim ? Qu'est-ce que ce prince, digne d'un sort plus honorable, ce prince, gardien de ports ou préfet-roi, Attale que les

Go

Gotlis de la Tamise revêtent d' une pourpre de'risoire, Agamemnon à Mycènes, Artevelle à Gand ? Qu'est-ce que ces forteresses à démolir, et qu'on ne démolira pas, ou qu'on ne démolira que dans le but de nous nuire ? Qu'-' est-ce que cette armée française accourue au Secours du veuf de la princesse Charlotte, et retirée sur un ordre de l' amirauté anglaise, comme si le champ de Waterloo ne pouvait être témoin que de nos revers ou de notre honte ?

Quand nos soldats ne sont plus que les recors des hautes justices de la conférence de Londres; quand l'Europe a appris à compter sur notre faiblesse, il ne fallait pas grande sagacité pour deviner qu'on ne nous souffrirait pas long-temps en Belgique ; doublement jouets que nous avons été de cette intrigue, Car il était clair que le cabinet de Saint-James désirait secrètement le succès du' roi de Hollande. SI le prince d' Orange avait du deux ou trois jours de plus pour entrer dans Bruxelles et pour occuper les places frontières, l'Angleterre nous aurait dit, comme le ron-deau : Ma foi, c'est fait !

« Eh ! que prétendez-vous, » répélaient-on à l'opposition demandant le séjour prolongé de nos troupes en Belgique? « L'occupation pio- « longée! C'est la chute de lord Grey ! c'esfc •< le retour du duc de Wellington! »

Vraiment? quelle calamité pour la France 1 Pauvre pays, es-tu descendu si bas que ce soit là des argumens de noire tribune ! On disait aussi : « La cliute du ministère Pe'rier, « c'est la guerre ». Entendez cela, petite France 5 gardez les ministres que 1' on vous impose comme des bonnes, ou le fouet. J'espère du moins que l'on ne viendra plus nous dire que la légitimité fait mal nu cœur.

Comme il n'y a aucune homogénéité entre la France et l'Angleterre, la prétendue solidarité des deux ministères, anglais et français, porte sur des intérêts contradictoires : ce qui fait le triomphe de l'un, fait la perte de l'autre. Le ministère Cley, par exemple, attaque la pairie anglaise, le ministère Perier aurait voulu constituer la pairie française. Si le ministère anglais réussit à l'aide des émeutes ou des émissions de pairs (chose inouïe dans l'histoire de la constitution britannique!), il restera au timon de l'Etat ; mais les élémens démocratiques qu'il aura remués à Londres, réagiront sur les élémens démocratiques à Paris, et deviendront un nouvel obstacle au ministère français. Celui-ci s'est placé de sorte qu'il devrait désirer deux choses incompatibles : le rejet de la réforme parlementaire et le maintien du ministère Grey. De même, lorsqu'il affectait un sentiment pour les liber-

tés belges et polonaises, il devait être entraîné à trouver bonne la disparition de ces libertés, car tout ce qui tend à développer en France la force populaire, met en péril le système de la quasi-légitimité.

On a fourni à nos hommes d'Etat, qui ne s'avisent pas de tout, une de ces raisons dont les hommes d'esprit se moquent après l'avoir avancée. On a dit, sans rire, que la Belgique devait être un pays neutre, attendu qu'on y trouve l'embouchure de plusieurs fleuves. Ce qui prouve que Buonaparte avait eu tort de s'emparer de cette province; ce qui prouve que personne n'osera désormais y entrer, à cause de l'embouchure de ces fleuves; ce qui prouve que ce pays deviendra une terre inviolable, une Elide où le front ceint d'une branche de houblon, on célébrera des jeux flamands, quand le reste du monde retentira du bruit des trompettes de Bellone.

Et c'est précisément parce que de grands fleuves terminent leurs cours dans la Belgique, que depuis l'époque où les Romains la connurent, jusqu'à nos jours, jamais terre ne fut plus arrosée de sang; c'est parce que cette terre est commerçante et féconde, parce qu'aucune montagne ne l'abrite, parce qu'elle est ouverte à tout venant par le cours même de ses eaux; c'est parce qu'elle est frontière des

ncês germaniques et gallo-romaines , parce qu'elle est le passage naturel et inévitable de toutes les armées; c'est à cause de toutes ces circonstances qu'elle n'a cessé, qu'elle ne cessera d'être le champ de bataille de l'Europe, le lieu où se videront à jamais les querelles des peuples. La neutralité des Pays-Bas est un de ces mots nébuleux ajoutés au dictionnaire des non-sens diplomatiques, une de ces balivernes importantes, moquerie pour l'habile, admiration pour le sot, excuse pour le lâche.

La fin a répondu au commencement Les places de Luxembourg, de Maëstricht et de Venloo demeurent au roi Guillaume; que le roi Léopold reste après cela à Bruxelles, s'il le peut. La citadelle d'Anvers est remise aux Belges; lisez: aux Anglais ! JJ T^scaal est Wyté à la marine militaire et commerçante de la Grande-Bretagne; ce que la politique de celle-ci avait toujours convoité, et ce à quoi la politique de la France s'était toujours opposée. La partie des marches du Luxembourg et du Limbourg qui touche à la Prusse tombe en partage au roi de Hollande; de sorte que les Belges ne pourront rien exporter en Allemagne. La France, dans l'intérêt de son industrie, repousse aussi leurs exportations, qui n'auront plus d'issue que par l'Escaut et le port d'Ostende, sous le monopole anglais. Et

c'est dans ce misérable état que la Belgique est chargée d'environ 18 millions de francs de rente, en représentation de sa part à la contribution de la dette du royaume des Pays-Bas ! Si Léopold ne paye pas à jour fixe, il viendra des huissiers de Maëstricht qui le contraindront, par corjls, à s'acquitter. Et cela s'appelle la grande paix, procurée aux Belges, qui voulaient se donner à nous, au monde, qui tremblait devant nous, par la lière intervention de la quasi-légitimité!

En ce qui louche les affaires de la Pologne, l'esprit du ministère ne s'est montré ni plus inventif, ni plus résolu. Ces affaires ne se pouvaient arranger avec succès que dans un accord général, si, comme je l'ai déjà dit, après la révolution de juillet, on eût demandé la révision des traités de Vienne en acceptant la Belgique. Cette occasion échappée, il n'y avait plus rien de possible sans la guerre, que ce mélange de soupirs et de rodomontades, qui blesaient à la fois les Polonais et les Russes. Tantôt les ministres venaient déclarer tristement qu'en effet il y avait de bien mauvaises nouvelles de la Vistule, ne se souvenant plus qu'ils se disaient en parfaite amitié avec la cour de Pétersbourg; tantôt, sur le bruit d'un succès de Skrzynecki, ils tombaient en admiration et portaient la main à la garde

de leur épée. Il est vrai que leur épée est restée dans le fourreau et que leur admiration a assisté à la prise de Varsovie où, comme chacun sait, tout était tranquille après la mort.

La nation faisait-elle éclater le désir de secourir des frères d'armes, ce désir était refoulé dans les cœurs par des plans de campagne.

On supposait que la France était tombée en enfance; on venait lui conter qu'il fallait passer sur le ventre de la Prusse, être victorieux pendant trois ou quatre ans, pour arriver à Varsovie: comme si à la guerre un succès sur un point ne délivre pas un autre point attaqué. Une victoire sur le Rhin n'a-t-elle pas vingt fois décidé du sort de l'Italie? Des traités de paix n'ont-ils pas vingt fois agrandi et reconstitué des royaumes 'occupés' par l'ennemi? Mais il ne se serait pas agi de guerre, si l'on eût pris la chose en temps utile; on n'aurait pas, sans pouvoir y satisfaire, manifesté des inimitiés irréfléchies pour l'empire russe, qui sera toujours notre véritable aîné, parce que sa position géographique, ses intérêts, ses ennemis naturels qui sont aussi les nôtres, l'ont fait tel. Cette cour doit avoir à cœur de réparer le tort de la déloyale ambition de Catherine, d'effacer une page honteuse de son histoire et de la nôtre, de rétablir

lin i'uy;iiiime dont les ruines immortelles accuseraient ses destructeurs.

On est réduit à argumenter aujourd'hui des traités de Vienne, en faveur de la nationalité polonaise: le cabinet de Pétersbourg vous répondra, qu'il vous sied mal d'être si scrupuleux, lorsque vous êtes intervenus pour détruire le royaume des Pays-Bas, ouvrage bien plus immédiat de la Sainte-Alliance.

Varsovie a succombé; nous en avons été quittes pour une oraison funèbre et quelques larmes déjà séchées. De ces larmes, nous sommes passés à la consolation; nous avons fini par trouver que la Pologne ne pouvait exister comme nation, vu le ras de sa surface. Or, comme la France est aussi un pays de plaine, depuis l'Escaut jusqu'à la Loire, c'est évidemment contre nature que nous prétendons rester Français et indépendants, du moins dans

cette partie de notre territoire. On ne manquera pas de straté-
gistes de cabinet qui prouveront, carte en main, que nous devons
être vaincus et partagés, à cause du cours de la Seine et de la
Marne. Parlez-leur des héritiers des Jagellons et des Sobieski, ils
vous enseigneront le secret de leurs défaites; mais ils ignorent ce-
lui de leur héroïsme. Les marquis de la monarchie absolue ont
perdu la Polo-

gue, chapeau sous le bras, et les chevaliers de la monarchie
élective chapeau bas; il y a progrès.

Quant à l'Italie, une seule observation suffisait pour intéresser
notre équité à sa politique. Tous les peuples ont plus ou moins
profilé de notre Révolution: la France elle-même est devenue
libre; des gouvernemens constitutionnels SC sont formés en Alle-
magne; la Prusse s'est créée des communes et des assemblées pi'o-
vinciales; le Danemark et la Norvège ont reçu des chartes, ainsi
que les Pays- Bas; la Grèce, les colonies espagnoles et portugaises
se sont émancipées: 1° Irlande a brisé ses entraves; la Pologne
avait repris son nom (et quel nom!). L'Italie seule, au lieu d'obte-
nir quelques libertés, a vu disparaître celles dont elle jouissait
avant 1789; les républiques de Gênes et de Venise ont été anéan-
ties; Lucques même, comme république, a péri; la Sicile n'as-
semble plus son parlement du moyenâge, et jusqu'aux communes
de 1° Etat napolitain, ont perdu leurs franchises municipales: au-
tant en est arrivé à la Roraagrie.

Le souverain pontife se trouvait dans une position étrange.
Les Romagnoles s'insurgent au bruit des journées de juillet:
nous leur déclarons que pas un Autrichien n'entrera sur leur ter-
ritoire, et aussitôt les Autrichiens oc-

Ci>

çlipent tout le pays, depuis Bologne jusqu'à ^nrône. Nous invitons la cour de Rome à cousedier les Autrichiens: « Je ne demande-

1) rais pas mieux, dit-elle, si je n'étais trop U faible pour rétablir l'ordre. » Alors nous proposons des troupes, et l'on nous répond :

« Leur cocarde, au lieu d'arrêter la révolu- » tion, la propagera. » Ainsi le pape ne se pouvait garder; nous ne voulions pas qu'il fût gardé par des Autriebiens; et, si nous prétendions le garder nous-mêmc.s, nous soulevions ses Etats. Quand nous étions aux pieds de

toutes les puissances, et quand tous les peuples nous appelaient à leur tête, nous avons trouvé le secret d'être suspects à ces puissances, et de trahir la confiance de ces peuples.

A Dieu ne plaise que je me fasse l'apûlrc de cette propagande qui prétend, coûte qui coûte, .sang et pleurs, anarchie et ruines, établir des institutions pareilles en tous pays, comme si la civilisation atteignait partout le niême niveau. Il me semble voir des costumiers qui, n'ayant qu'une forme et cpi'une mesure, jettent le même habit, tantôt sur le dos d'un nain, tantôt sur celui d'un géant; manteau court pour l'un, robe traînante pour l'autre. Toutefois il ne .se faut pas accoutumer à traiter à tort et à travers, de carbonari pt de révolutionnaires, les peuples (pii font

entendre de justes plaintes. Les arts ont côn- •s'ole long-temps les Iloliens tle la perle de la dignité de la vie; mais tant de genie Sera-^l-il éternellement renfermé dans les clinnl's des j)üètes,

dans les chefs-d'œuvre des architectes, des peintres et des sculpteurs? Les papes <ont déclinèrent l'indépendance italienne, dans les siècles barbares, ne pourraient-ils encore la défendre dans les siècles éclairés? La liberté ne saurait-elle avoir son Léon X, comme les arts eurent le leur? La papauté n'a perdu sa puissance (je l'ai vu ailleurs *) qu'un jour quand elle a cessé d'être guelfe ou papale, pour se faire gibeline ou impériale, l'île était née du peuple; en reprenant son origine, elle s'est affaiblie. Qu'elle remonte à sa source; qu'elle prenne en main la cause sainte de la liberté; que, fidèle à son mandat primitif, elle réclame au nom de l'évangile l'égalité de l'affranchissement des hommes, et l'omnipotence, au lieu de rentrer dans les catacombes, en sortira avec de nouvelles palmes: de nouveaux Hérodes consacreront à l'Église ses nouveaux triomphes. Grégoire XVI est à la fois un des hommes les plus savants et un des princes les plus éclairés de l'Europe: ses sujets ont tout à espérer de ses lumières et de ses vertus.

* Eludf /lislurius.

J'ai vu un seul écrivain; je m'affligeais de désespérer du courage de notre gouvernement, dans les lieux même où le bras de nos soldats fendit les rochers des Alpes, pour donner passage à leurs victoires. Mais que j'étais bête! Je me figurais que l'État voulait la paix à tout prix par goût; ce n'est pas là le fin mot; « France, sachez donc que si l'on a fait un si bon marché de votre honneur, s'est que » vous n'êtes pas capable de le défendre, que » vous n'aviez ni argent, ni soldats. Et vous, » étrangers, apprenez de cet événement que si vous y entrez dans le royaume avec des troupes » régulières, nombreuses et bien disciplinées, » vous nous battrez. »

« Bonnes gens, et politiques chevalereux,) » disaient d'autres ministériels plus aceoiu- » modans, vous vous sentez blessés du systè- » me de nos seigneuries; vous auriez voulu » avoir un peu (riioniieur, le pain cpiolidien » du pays, mais y avez-vous bien pensé? De)) riioiineur, c'est la guerre; la guerre, c'est » la banqueroute, les mesures acerbes, la con- » fiscalion, les échafauds. Le cas échéant, il » faudra bien que vous marchiez aux fron- » tières, et le moyen de vous y faire marcher, » c'est d'.ahord de vous couper le (;ou. Nous » vous prêchons donc la paix par conamiséra- >> lion pour vous et votre faiblesse, car d'nil-

•I leurs nous aimons la Terreur; nous arons <• en son droit une admiration profonde. Que » nous importe à nous qu'un I>atle monnaie » avec des guillotines ou des paroles? Le ibnd » des choses, c'est l'argent. »

D'autres graves pcrsonn.ige.s, qui sont les prélats de la quasi-légitimité, nous considéraient comme des chiens enragés, prêts à nous jeter sur l'Europe, si de vigoureux valets ne nous tenaient à la chaîne.

Voilà ce que des Français ont débité publiquement; ils ont dépouillé la patrie, leur mère; ils ont mis à nu ses plaies secrètes; ils l'ont exposée à la dérision des puissances ; ils nous ont montrés à celles-ci, comme une proie facile à dévorer, ou comme des hommes qui ne trouveraient d'énergie tjue par la terreur. Ainsi notre courage passé, qu' attestèrent tant de conquêtes, n'aurait été que le fruit d'une peur placée derrière nous, notre gloire que le résultat de nos crimes! Soyez sa^esj a t'On osé nous dire, et vous ne serez envahis. El un© telle parole a pu sortir de la bouche d'un Français! et le cœur de ceux qui l' ont entendue, cette parole, n'a pas palpité! et le sang n'a pas bouillonné dans

leurs veines! A force de travail, de raison et de patience, une nation peut recouvrer la liberté intérieure lorsqu' elle l'a perdue, mais comment relroii ve-l-clle

an (Idiors 1* indépendance et l'iionneur lorsque Tune et l'autre OTit etc immolés? Direz-vous que l'existence de la royauté de PhilipjiC tenait essentiellement à ce régime de concession et de v'iité; que tout autre l' aurait lait mourir; qu'elle ne pouvait vivre que d'ignominies?

Dans ce cas, la France ne doit pas se cliarger des irais du banquet. Si l'édifice de juillet ne repose que sur le sacrifice de la dignité nationale, il croulera: on ne bâtit aucun monument durable sur le désoineur; les arcs de triomphe qui ne seraient cimentés qu'avec de la boue ne parviendrait point à l'avenir.

Je proteste de toute la force de mon amour pour mon pays contre ces déclarations des quasi-légilimistc.s. jSon, la France n'a pas besoin d'être poussée par le bourreau pour marcher au combat; non, elle ne désire point se précipiter sur l'Europc, mais elle ne veut point être foulée aux pieds. Elle ne retournera ni au règne de Louis XV ni au règne de Danton ; elle ne souflVira ni commissaires anglais, dans ses ports, ni égorgeurs sur ses places puldicjues; elle ne reverra Manou Lescaut qu' à 1' Oj)éra, et les Tricotteuses qu' aux théâtres du boulevard; mais elle doit connaître sa position, ne J)as se lais.ser tromper par des leurres, et savoir te »Jui la menace.

N'en douions point: les puissances étrangère»

qui avaient déjà tant de peine à supporter nos' liLerte's de presse et de tribune, avec la légitimité, les supporteront encore

bien moins avec le principe avoué de la souveraineté du peuple et une couronne adjudgée dans la rue.

Elles peuvent dissimuler, attendre, désarmer pour un temps dans une certaine mesure, vous! dire que par votre système pacifique, vous êtes les sauveurs de l'Europe, et votre orgueil sera peut-être assez naïf pour croire à cette grosse flagornerie; mais quand vous avez laissé aux divers cabinets le loisir d'étouffer les révolutions, filles de la votre; quand vous leur avez déclaré tout baul, quand vous leur avez démontré que vous n'êtes pas en état de faire la guerre sans vous enfoncer dans la banqueroute et la Terreur, vous avez manqué aux plus simples lois de votre propre conservation. Ce ne sont pas ceux qui défendent le bonneur de la France qui sont les partisans de la guerre; c'est vous qui, par votre pusillanimité, aurez exposé votre patrie à une invasion nouvelle.

Vous aurez la paix à présent; je le crois; on ne peut pas donner de l'épée dans le ventre à celui qui tourne le dos. Mais est-ce ainsi qu'en France on demande la paix? Dans ce pays l'honneur est pour ainsi dire autochtone, inhérent au sol.

Mes sentimens et mes principes ne sont

pas des circonstiinscos, il ne sont pas transjonnrd'liui ; il y a quelque vingt-cinq années que j'écris ces mots dans mon Itinéraire (le Paris à Jérusalem :

« Il n'en est pas d'une nation comme d'un « homme ; la modération dans la fortune et « l'amour du repos qui peuvent convenir à « un citoyen ne mèneront pas bien loin un « Etat. Sans doute il ne faut jamais faire une « guerre impie; il ne faut jamais acheter la « gloire au prix d'une injustice : mais ne sa- « voir pas profiter de sa position pour honorer, agrandir, fortifier sa pa-

trie, c'est plutôt <(dans un roi un défaut de génie qu'un sen- « li-
ment de vertu »

Au procès que je viens d' intenter à notre politique extérieure,
qn'opposera-l-on ? nue fin de non-recevoir. « Il est possible,
«lira-t-on, « qu'on ait fait fausse route, mais l'erreur est « irrépa-
rable. Donc il est inutile de rabâcher « des objections rebattues
don? le public c(commence à ce fatiguer, et au\([ucllcs, par « sa
mobilité naturelle, il ne prend déjà plus ((d'int'e'rét. Les alfuir 's
de la Pologne, de l'I- « talie et de la Belgique sont terminées ; les
« occasions de se montrer avec dignité sont « manquées; des
traités sont conclus, signés.

K La France est entrée dans «les voies paeL- « fiques ; à force
de lui rcqiéler que la guerre

« était pour elle la fin du monde^ elle se U plait dans sa tor-
peur et ne veut plus en- <(tendre parler de batailler. Quel moyen
de « revenir aujourd'liui sur la chose jugc'c, de « chercher que-
relle à nos voisins avec 1' in- « tenlion de rc|)reni!re une position
q\ii n'est « J)lus reprenable ? Eu dij)loniatie on doit U partir du
point oii l'on se trouve; les plus « honorables regrets ne sont pas
des raisons « pour un homme d'état. Avalons i'ignomi- « nie, tai-
sons-nous ; amusons-nous si nous « pouvons, en guettant l'ave-
nir ».

Si mes nrgumens avaient pour but de renverser le .système
ministériel, de détruire ce qui a été fait à 1' extérieur depuis un
an, ils ne seraient que des récriminations sans conclusion et sans
valeur, mais ce n'est pas là ce que j' ai voulu. J' ai remis le pas.sé
sous les yeux du lecteur, j'ai inventorié de sales guenilles, non
pour atnener un autre ministère avec un autre .système (que m'

important à moi et les ministres et leurs systèmes ?), mais afin de prouver que la monarchie actuelle s'est blessée à mort, en abaissant la nation au-dessous de sa dignité européenne. On n'a pas su employer l'énergie des générations nouvelles : Charles second plongea l'Angleterre républicaine dans les bras des femmes ; il semble que l'on ait voulu précipiter la jeu-

jo

liesse de juillet dans l'hébétement du ministérialisme, autre espèce de débauche ; mais les gouvernements amassent ainsi contre eux des trésors de mépris et de haine. Ce passé d'hier qui fatigue et importune aujourd'hui, reparaitra terrible à l'heure plus ou moins éloignée, mais inévitable, des reproches et des réactions. La France ne dormira pas toujours : comme au héros du Tasse, il suffira de lui présenter un bouclier pour la tirer du sommeil ; alors elle dispersera ce troupeau des faibles et des égoïstes qui l'entourent.

Nous arrivons à la troisième question.

La monarchie élective n'ayant pas rempli les deux conditions premières de son existence, à savoir : félicité publique au dedans, honneur et sûreté au dehors, cette infirmité de nature ne devait-elle pas être cachée et guérie par l'assentiment d'un congrès national, assentiment donné à cette monarchie ?

CONGRÈS NATIONAL.

La monarchie élective a été établie au détriment de la souveraineté du peuple pour la gloire du

peuple n'a point appelé à concourir à la formation de ce gouvernement. Quelques députés ont forgé une constitution et dé-

cerné une couronne sans mandat spécial, n'ayant ni consulté la nation, ni même attendu que la Chambre élective fût en nombre compétent pour délibérer.

Des pairs ont jugé ce qu'ils n'avaient le droit de juger, non seulement parce que la Chambre ne représentait pas la majorité voulue, mais encore parce qu'elle avait été scindée violemment.

Les aveux de nos adversaires sont précieux à recueillir.

On avoue qu'après les journées de juillet, deux des trois pouvoirs étaient absents de Paris, que quelques membres de la Chambre des députés qui se trouvaient dans la capitale, s'assemblèrent non comme Chambre, mais comme réunion ; que des pairs en petit nombre, s'associèrent à eux individuellement.

Ainsi l'on convient que ce n'est pas le peuple, ni même la législature agissant d'après ses propres réglemens, qui a broché l'œuvre.

Le peuple de Paris, à l'hôtel-de-Ville, avait rédigé un programme en six articles ; le dernier portait : adopté provisoirement et devant être soumis à la sanction de la nation, seule capable de s'imposer le système de gouvernement qui lui conviendra. Le peuple de Paris avait donc lui-même fait ses réserves.

La nation a-t-elle au moins paru approuver ce présent de la couronne, que fit une poignée de ci-devant députés, car un homme, aujourd'hui important, reconnaissait alors que la Chambre était bel et bien dissoute par l'ordonnance royale ? Non. Les électeurs ont éliminé près de la moitié des prétendus constituans. La Chambre des Pairs resta dès le premier moment, sous le coup d'une destruction ou d'un renouvellement. C'est quelques

députés sans mission spéciale, repoussés depuis en partie par les collèges électoraux ; c'est une (chambre des Pairs à l'état de croupion, mise de plus en surveillance et déclarée suspecte dans un article de la Charte accidentelle ; ce sont de pareils sociétaires qui auraient représenté légalement la majorité du peuple fiançais !

On a pensé qu'il fallait une mûre délibération, une révision du pacte fondamental à une époque éloignée, pour régler la nature d'un pouvoir secondaire ; et l'on n'a pas cru de pareilles précautions nécessaires pour établir le premier pouvoir de l'Etat : on a mis un an à faire un pair, une heure à faire un roi *.

* La Charte et la riviromir! ont été arceplres le 7 anùt iH .')o, (le (|uatre .1 riikj heui'cs du soir.

Lh Chambre de 183U, soulieiil-ün, a éle Investie par les ; quand d'autres

circonstances viendront, elle sera donc encore investie ?

Le sceptre ne fut point mis de la sorte aux mains de Guillaume III. Des élections générales eurent lieu j un parlement lut assemblé en deux chambres sous le nom de Convention ; la Convention examina ce qu'il y avait de mieux à faire. Après une discussion cons* cicencieuse après avoir considéré la question sous toutes les faces, les parfis s'entendirent, même les jacobites et les républicains, car il y avait des républicains et des jacobites dans la Convention ; les deux chambres se concertèrent, le trône fut déclaré vacant : le 17 février 1G89 la couronne fut décernée par la Convention à Guillaume et à Marie ; l'un gendre et neveu, et l'autre lille de Jacques. Guillaume, pendant tous ces débats, n'avait été chargé par les pairs que de la lieutenancegénérale du royaume. Débarqué à Torbai, le 15 novembre 1988, il attendit

trois mois la couronne : il était pourtant là avec une armée étrangère, et mieux que cela, avec une grande renommée j'en encore ne voulut-il exercer aucune influence sur les élections, et se déclara-t-il prêt à retourner en Hollande, pour peu que sa personne n'agréât pas à la nation anglaise.

Nous aurions dû imiter cet exemple, nous qui avons si souvent rappelé l'exemple de Jacques II et de Guillaume III.

Ce qu'il y avait à faire dans la grande circonstance de juillet, je l'ai indiqué le premier dans la brochure dont celle-ci est la suite. « Admettons, disais-je, qu'il fût utile de « déposer, sans l'entendre, cet orpail privé

V tour à tour sur le sol français de son père,

« de sa couronne et de sa tombe ; admettons U que ce règne présume' n'eût pas été'hen-

V reux, êtes-vous mieux aujourd'hui, êtes-vous tout plus assurés de l'avenir ?

« Dans tous les cas, un congrès national « réuni pour examiner ce qu'il y avait à « faire, aurait été préférable, selon moi, à « un gouvernement improvisé de ville en ville, pour 33 millions d'hommes, avec le M passage d'une diligence surmontée d'un « drapeau * ».

Cette idée d'un congrès, M. de Cormenin l'a su développer avec talent et logique. On objecte à cela ce qui nous est arrivé depuis 1789; on remarque que nos divers gouvernements acceptés du peuple, n'en sont pas moins tombés. Je sais que la Charte de Louis XVIII, octroyée et non votée, a plus

^ De la Restauration et de la Monarchie èlcHioe^ p. .I7.

duré que toutes les constitutions de l'unarchie et du despotisme.

Dans le premier cas, je dis qii' une violence ne de'tniit pas un droit. D'ailleurs peut-on comparer le peuple de 1831 au peuple de la Convention, au peuple de rEmpirc.' i\'a-t il pas fait des progrès en lumières et eu raison, témoin les journées même de juillet? La liberté de la presse depuis quinze années, n' a-t-elle pas avancé l' éducation constitutioiudle do ce peuple, et s'il était appelé à prononcer sur sou gouvernement, ne connaîtrait-il pas mieyv qu' autrefois la force de ses engagements ?

Dans le second cas, je réplique tjue si la Charte de Louis XVIÛ a duré plus long-temps que les gouvienmetis antérieurs, sans avoir été soumise à l'acce[>tation du peuple, c'est qu'elle émanait de la légilimit»!. La b^giliinité était en France l'ouvrage de mille années:

nos pères avaient proclamé la inonarchie de llugnes-Capet, en élevant ce Français au trône; les générations .successives avaient renouvelé leur première ratilicationii au sacre des diH'érens rois; les états-généraux, les pulemciis quand ils exercèrent le pouvoir législatif, avaient confirmé cetlc légitimité séculaire. La soureo de la loi s'était trouvée placée par les origines franques et les mœurs du pays, dans la royauté; Louis XVIII en octroyant une Charte,

ne dépassé pns les droits qu'on avait reconnus dans ses aïeux; il ne parut agir, et il ii' agissait en efïFet, qu' en vertu du mandat primitif populaire, octroyé par la nation à sa race, comme eu avaient use Louis-le-Gros, saint Louis et Louis XII. L' ancienne

légitimité n'était autre chose que la volonté nationale personifiée et maintenue dans une famille.

La puissance de cette légitimité était si prodigieuse que lorsque cette légitimité s'est retirée, la base sociale a fui et le monde politique a tremblé. Combien faudra-t-il de siècles pour que la nouvelle volonté nationale française se recompose une nouvelle légitimité? Si cette volonté varie d'année en année, elle reproduira la barbarie: qu'un peuple soit bouleversé par une idée ou par une conquête, le résultat est le même; la société ne s'établit point en changeant à chaque instant de maîtres, de formes, de principes et de malheurs.

Afin que la couronne élective soit légitime (et rien n'existe sans légitimité), besoin est que la nation convoquée en fasse le don. Dans un temps d'ignorance, une couronne escamotée peut être enfoncée au hasard sur la tête du premier venu, parce qu'à vingt lieues et à vingt jours de l'événement, on ne sait pas et l'on ne sait plus ce qui s'est passé. Mais de nos jours, avec l'imprimerie, les grands

chenilles et les courriers, le moindre village est instruit de la révolution opérée; les volontés ne sont ni si débonnaires, ni si souples que cela; on ne sache s'il a ou s'il n'a pas consenti à ce qui est advenu.

On se débat et l'on dit; Les laits étaient trop vifs, les circonstances trop pressantes pour suivre la marche bigale; il était impossible de rester dans le provisoire; on eût été débordé par les événements.

Sans être convaincu de la solidité de cette objection, je la veux supposer, et je réponds : Ce qu'on a cru ne pouvoir faire alors, on

le doit faire aujourd'hui. Le peuple n'a point été consulté; tout en lui déclarant qu' il était souverain, on lui a imposé un gouvernement.

C'est une véritable mocprie qu'une monarchie achevée à Paris, en trois coups de rabot dans une arrière-boutique, au nom de 33 millions d'individus qui n'en savaient rien; on leur apprenait, à leur grand ébahissement, par le télégraphe, qu'ils venaient de se faire à eux-mêmes le don gracieux d' une charte et d'un roi.

Mais depuis la France s'est soumise; elle a payé ses impôts; elle a nommé des députés.

L'Europe a reconnu le trône de Philippe. Les irrégularités ne sont-elles pas ainsi réparées?

Je n' admet point cette soumission entière

lie la Fiance, car je soulieis c{ue plusieurs uulhois de Français d'opinions diverses, ne coïsenlenl point volontairement à ce qui est fut-elle vraie cette soumission, elle ne heralt autre chose que le progrès de la raison du peuple, non l'abandon de son droit ; il n'a]as voulu se lever, dans la craint d'amener les désordres inséparables d'une insurrection spontanée; il a reconnu le fait, remettant l'usage du droit à l'époque où il lui serait loisible de délibérer sans perturbation sociale.

Les puissances étrangères sont tout juste dans la même position, elles ont reconnu le fait', cette reconnaissance n'infirme, ni ne légalise d'ailleurs le gouvernement actuel : une nation tire son existence d'elle-même, non des nations étrangères,

D'où vient la faiblesse du système qui nous régit? Lvideniment du vice de son origine, t^u'un congrès se rassemble, qu'il vienne,

([u'il prononce ces trois mots; u Tout est bien, »

les oppositions de principes tombent, la force gouvernementale est centuplée.

J'imai plus beau spectacle n'aurait été donné aux hommes: une nation s'organise provisoirement dans la crainte des troubles dont elle a la funesle expcience; puis revenant sur l'illégalité de ses institutions, elle en examine Içs actes et leur donne la sanction de sa sout

Vernînctc. Quel rôle admirnble aussi pour uri roi! « J'ai d'abord .iccopte, dirait-il, la cou-* » ronne, afin de vous sauver de l'anarchiej » mais le peuple n'a pas été consulté. Qu' il)) déclaré maintenant s'il veut que je conser- » ve ou que je déposé celle couronne. » On parle du moyen de rétablir le crédit et la prospérité publique, j'en propose un infaillible. Osez faire ce (pie j'indique, et vous verrez l'horizon s'e'claircir, la confiance renaître: navigateurs rassures, nous cesserons d'errer au milieu des ecueils, et d'entendre l'éternel refrain des vanucs.

Il faudrait, il est vrai, du courage pour prendre une telle détermination, pour faire un va-tout des opinions diverses et les jouer les unes contre les autres. Chacun piaillerait sa cause; le congrès jugerait en dernier ressort. Il se trouverait des orateurs en faveur des combinaisons que j'ai déduites; force serait de se soumettre à la majorité nationale, légalement représcntiie. Cette marche en ra|iort avec le progrès social, serait un pas immense de la civilisation vers la vérité politique: dans l'état actuel, nous sommes rétrogrades.

Moi, qui n'ai rien juré, rien promis; moi qui n'ai paru à aucun colhige, et par coiisifquent n'ai chargé personne de représenter

mon opinion; moi qui ai toujours voulu un

nr,

gôu v<THeniPiil coiislitutionnel, désiré l'honneur, la prospérité, la liberté, l'indépendance de mon pays; moi qui ai marqué d'un fer chaud les ordonnances et les fauteurs d'icelles; moi qui n'ai jamais plaidé le droit divin et le despotisme, je paraîtrais à la liné pour demander Henri V, non comme le destructeur, mais comme le garant de nos franchises. Cet enfant porte en lui, par l'ancienne volonté nationale introduite dans ses veines et mêlée à son sang, la vertu de donner à nos libertés une durée salutaire: il n'est pas, il ne peut pas être l'auteur de la loi, mais il est ce grand sceau héréditaire attaché aux anciennes chartes, qui témoignait de l'autorité de la loi. Si la majorité me repoussait, je resterais, comme individu, fidèle à mon culte; mais, comme citoyen, jamais je ne prononcerais ou n'écrirais un mot qui pût troubler le gouvernement établi.

Mon utopie ne sera pas acceptée; ceux qui sont saisis du pouvoir, des places, des pensions, des emplois ne sont pas disposés à les mettre à l'épreuve d'un scrutin; ils veulent bien que le vote au moyen duquel ils se sont nantis, soit loi, mais ils ne permettent pas à ceux qui n'ont pas acquiescé à ce vote de rester libres. Le proverbe l'a dit: Ce qui est bon à prendre est bon à garder. « Vous refusez

» d'ôter au gouvernement l'autorité/ s'écrient-ils, >» vous méconnaîtrez les lois; vous contestez » les droits acquis; vous troublez le repos » d'un public qui veut avant tout rester tranquille, qui est las de nouveautés et de bouleversements, qui ne

demande qu'à vivre » en paix, à reprendre les habitudes de travail et de famille! Est-ce là l'ouvrage d'un » bon citoyen?

La chose est rare! le gouvernement établi, qu'est-ce? votre volonté au lieu de la mienne. De qui tenez-vous voire mandat? de personne ou de vous-même. De quel droit prétendez-vous me dominer? Du droit de voire génie? je vous trouve médiocre. Du droit de votre raison? vous me sernblez déraisonnable. Du droit de votre force? c'est le droit brutal, le droit du sauvage; de plus vous n'êtes pas fort; vous êtes faible. Vous, mon égal hier, il vous plaît de couronner voire opinion, et vous m'appellez à votre festin pour recevoir les ordres de cette reine; mais je n'ai rien fait pour mériter une place parmi ses esclaves.

Je conteste les droits acquis ? acquis, depuis combien de temps? depuis quatorze mois!

Les années ont-elles prescrit? Y a-t-il eu déplacement de propriété? S'agirait-il d'annuler de ventes faites de bonne foi sous l'autorité des lois existantes, de rétablir des privilèges

8fi

perdus, lie perdre des libertés gagnées? Non/ il n'esl rien arrivé, si ce n'est un changement qui n'a guères plus d'un an de date, dans la personne royale. On n'a pas mémo eu le temps de mourir, de laisser son liérilage à ses eirans un de lecueillir celui de son père. Que dans un qunri de sii:cle on juiile de droits acquis, ce sera juste, parce que les générations auront passé, que la face de la société aura été renouvelée, niais aujourd' hui les droits acquis sont les choses que l'on a prises par un coup de main ; et les choses acijuis de celle manière, ont toujours paru assez conleslahles.

Je trouble le repos d'un public qui veut rester tranquille? Ne vous prenez donc pas toujours pour le public. Vous voulez rester tranquilles; je le conf[^]ois; que la société se détériore pourvu que vous jouissiez en paix de vos places, de votre fortune, de vos plaisirs; personne ne souffre; tout va à merveille : c'est un crime d'oser vous montrer la vérité.

Quant à celle accusation banale de mnu* vais citoyen, elle est à l'usnge de tous les partis; pour celui qui dine cl qui rit, un mauvais citoyen est celui qui ne dine p.ns et qui pleure. Si je trouvais que la France va bien, quoique sous un pouvoir que je iradmels pas, je serais, un mauvais citoyen de prendre mo mauvaise humeur pour la misère pihliijue;

sg

mais j'ai la conviction que la France va mal/ et je suis un bon citoyen en lui indiquant des remèdes. J'en ai le droit: le jour où vous avez déclaré la souveraineté du peuple, j'ai obtenu et je conserve ma part de cette souveraineté, tant que le peuple légalement con-' voqué n'aura pas parlé. Dans la position où vous êtes, je vous reconnais une autorité nécessaire à l'ordre judiciaire, civil et militaire du pays, autorité .salutaire sous ce rapport, et devant être respectée et obéie ; mais je ne vous reconnais aucune autorité de porter des lois politiques, encore moins des lois de proscription. J'arrive ainsi à ma question dernière.

Si, flans le cas d'inie défense personnelle , le gouverne nient actuel a pu tuer et proscrire en juillet 1830, le peut-il en octobre \ qu'il n'est pas attaqué, et que son mandat politique ne lui a été continué, ni par la souveraineté de la gloire, ni par celle du peuple, ni par celle du temps?

PROPOSITION POUR LE BÉNÉFICEMENT DE CHARLES X ET DE SA FAMILLE

Toute autorité se doit défendre ; on ne peut exiger d'elle qu'elle se laisse renverser.

elle a la force en main ; veiller à sa propre sûreté est naturel ; frapper du glaive celui qui nous en veut frapper, est chose légitime.

Mais excepté ce cas d'attaque, une autorité de fait ne peut agir que dans la sphère d'un fait ; elle n'a pas le droit de porter des lois politiques, parce que ce droit ne s'acquiert que par la légalité politique ; or cette légalité appartient au gouvernement actuel, d'après le principe de la souveraineté du peuple, qu'il a invoqué lui-même pour s'établir : donc il ne peut proscrire les Bourbons.

Parcourons les exemples que l'on suppose analogues et dont on cherche à s'appuyer.

Les Anglais en 1033, prétendirent rester fidèles à la loi de l'hérédité. La convention du 23 février 1639 déclara (pie Jacques second du nom, en quittant l'Angleterre avec son fils, avait abdiqué ; et que le trône était vacant, et que Marie, fille de Jacques, princesse d'Orange, était de droit héritière du trône délaissé : Guillaume III fut associé à sa femme. L'usurpation s'établit sur une fiction de légitimité. Si le fils de Jacques eût été protestant et remis à la puissance parlementaire, les Anglais ne l'auraient pas exclu du trône ; jamais il ne leur serait venu en pensée de punir un enfant innocent des fautes de son père ; en voici la

preuve : eet enfanl fut exclu, non pour un soupçon de défimt de naissance légitime, supposition dont les deux Chambres n'arguèrent pas, et qu' elles abandonnèrent, mais parce qu'il avait été transporté en France pour y être élevé par les ennemis de la religion d' Angleterre * .

Marie régna donc comme héritière directe de Jacques; après elle Anne, sa sœur, monta sur le trône ; après Anne, vint Georges 1", petit-fils, par sa mère, de Frédéric V, électeur palatin, et d'Elisabeth fille du roi Jacques F" d'Angleterre. Les tentatives des Stuarts pour recouvrer la couronne, commencèrent sous Jacques II lui-même, qui perdit, le 11 juillet 1C90, la bataille de la Bojne contre Guillaume III. Après sa mort arrivée à Saint-Germainen-Laye, le 1G septembre 1701, son fils dit Jacques III, ou le chevalier de Saint-Georges, tenta une descente en Ecosse au mois de mars 1708, et revint en France sans succès, le 7 avril de la même année. Un parti s' éleva pour lui en 1715, sous Geoiges I", dans le nord de 1' Angleterre. Il passa en Ecosse en 1716, et ne fut pas plus heureux que la pre-

* Rapin de Thoyras, avec les notes de T imlal et les pièces des actes de Rymer, tom. xi, pag. 4^1 édit, de L.a Haye, in 4*o.

hîère fois. L'Espagne en 1719 le voulut remettre sur le trône. La flotte castillane fut disperse'e : deux frégates .seulement débarquèrent 300 soldats^ qui s' accrurent de 4,700 Ecossais, et qui s' enfuirent à 1' approche des Anglais. Jacques III épousa en 1719, à Monlefiaseonc, Marie-Clémentine, fille de Jacques Sobieski, et pelilc-ülle de Jean Sohieski.

Cbarl cs-Edouard, fils aîné de Jacques III, s'embarqua à Nantes, le 12 juin 1745, prit terre sur la fin d'août au nord de 1'

Ecosse[^] avec sept olTiciers seulement. Il eut celte fameuse et brillante aventure d'armes, qui pensa lui rendre la couronne, et qui termina le 27 avril 174G, k Culloden, la vie royale des Stuarts. Après avoir erré dans les montagnes, les marais et les îles, Edouard parvint à sortir de l'Ecosse, le 17 septembre 1 740, sur un vaisseau malouin, ne ramenant avec lui que deux compagnons. Sullivan et Shéridnn. La France, durant son entreprise, menaçait les côtes de l'Angleterre avec une flotte et des troupes de débarquement.

Ainsi, pendant cinquante-six années, à compter de la bataille de la Boyne à celle de Culloden, les Stuarts ne cessèrent de troubler la Grande-Bretagne ; ils vinrent pendant les quatre règnes de Marie, d'Anne, de Georges i^{er} et de Georges II, redemander à un peuple <pii

ne les connaissait plus, un pouvoir contre le-, quel la prospe[']rite publique et le temps avaient prescrit. La nouvelle nation anglaise et la maison d'Hanovre se défendirent et triomphèrent. En 1708, la télé du prétendant Jacques III fut mis à prix ; en 17A5, une récompense de 30 mille livres sterlings fut promise à quiconque livrerait mort ou vif le prince Charles-Edouard, fils du Prétendant. Des échafauds s'élevèrent pour les Irlandais, Ecos-sais et Anglais, qui avaient appelé les Sluarts dans les trois royaumes ou qui avaient été pris les armes à la main. Mais ces proscriptions n'avaient point eu lieu nmnf alta[ue, elles n'en étaient que la défense et la suite.

Rien de tout cela ne ressemble à ce que nous voyons aujourd'hui.

Charles X et le Dauphin son fils, n'ont point été déclarés abdiquant par une assemblée (l'ennemie ; ils ont bien et dûment abdiqué de leur propre gré ; ils ne réclament point la couronne ; ils l'ont déposée par droit héréditaire, sur la tête de leur petit-fils et neveu. Par cet acte, ils se sont mis l'un et l'autre hors de la question : on ne pourrait pas même les proscrire, comme revendiquant le trône, puisqu'ils ne le revendiquent pas ; il ne s'agit donc absolument que de l'enfant.

Celui-ci est un orphelin âgé de onze ans.

qui ne peut être accusé d'aucun délit, et on le bannit. On livre la couronne à son plus proche héritier, comme en Angleterre on la fit passer de Jacques à Marie ; mais on ne prétend pas la transmettre en vertu d'un droit de succession ; on veut que la légitimité soit brisée.

Le duc de Bordeaux a-t-il reparu avec ses parens sur le sol dont il a été banni ? S'est-il montré quelque part aux Français dans les bras de sa mère ? Non : il languit exilé sur la terre où le prétendant débarqua. Il n'a rien attaqué, et on le proscribit.

A-t-on laissé s'écouler cinquante-cinq ans, passer trois ou quatre générations de rois pour lui déclarer cette guerre, laquelle il n'a pas provoquée ? Non ; il est déchu depuis quatorze mois ; il n'est encore monté que sur le vaisseau qui l'a enlevé à sa patrie, et sa main trop faible ne pourrait même s'armer d'une épée pour parer les coups que vous lui portez.

Quand le prince Edouard rassembla les montagnards de l'Ecosse en 1745, un prince allemand presque étranger à la maison des Stuarts, était sur le trône. C'était Georges second, descendant en ligne féminine collatérale d'Elisabeth, fille de

Jacques I", trisaïeul du Prétendant, ce (qui remontait à cent quarante-deux ans.

Louis-Philippe est roi ; il porte le sceptre de l'enfant dont il était l'héritier immédiat, de ce pupille que Charles X avait remis entre les mains du lieutenant-général du royaume, comme à un tuteur expérimenté, un dépositaire fidèle, un protecteur généreux. Ne pouvez-vous attendre quelques années? Quoi, si Henri V abordait les champs qui ont déjà dévoré son père, Louis-Philippe serait obligé de le faire fusiller ? Ne pouviez-vous ménager davantage les souvenirs et le cœur de votre prince ?

Lorsque, le 7 août 1830, la Chambre des députés offrit la couronne au duc d'Orléans, celui-ci répondit : « Je reçois avec une vive « émotion la déclaration que vous me pré- « sentez. Je la regarde comme l'expression de « la volonté nationale. Rempli des souvenirs « qui m'avaient toujours fait désirer de n'être « jamais destiné à monter sur le trône ; je n'ai « d'ambition et habitude à la vie paisible que « je menais dans ma famille, je ne puis vous « cacher tous les sentiments qui agitent mon « cœur dans cette grande conjoncture; mais « il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays : je sens ce qu'il me « prescrit de faire, et je le ferai ».

Et vous arrachez Louis-Philippe à ses loyers domestiques, à lui si chers, pour lesquels il

gC

« exprimait des regrets si touchants ! et vous l'obligez de se renfermer dans le château de nos anciens rois ! Cette maison de passage où la Gloire même n'a pu rester, ressemble à ces ruines où les voyageurs viennent tour à tour chercher un mauvais abri.

Henri 111 y prit un cheval pour fuir, après la jonrne'e des premières barricades ; Louis XVI en sortit pour aller au Temple; la Convention en fut chassée ; Napoléon en partit pour Sainte-llélenc. Sur celle terrasse despotiquement ravie au pu-? blic, sur celle terrasse que 1' on réserve, diton, aux plaisirs d'une jeune famille, jadis fut pratiqué un petit enclos où tout Paris, peu de jours avant le 10 août, a vu jouer des enfans de douleur, Marie-Thérèse, depuis la dauphine, et son frère, depuis Louis XVII.

Les dernières barricades ont chassé Charles X des Tuileries:

Eh bien, dans ce château funeste, au lieu d'une couche innocente sans insomnie, sans remords, sans apparition, qu' a trouvé votre prince? un trône vide que lui présente un spectre décapité portant dans sa main sanglante la tôle d'un autre spectre. Et c' est de ce trône, où il s'est assis pour vous complaire, que vous forceriez le roi de votre prédilection d'ordonner le meurtre de 1' Enfant dont il occupe la place !

11 serait temps d'en finir avec les lois de

proscription; elles n' empêchent rien de ce qui doit arriver, et elles ont un caraclère de fureur qui n'est plus en rapport avec l' humanité du siècle. Henri IV apporta lui seul, au domaine de la couronne, des biens p.alrimoniaux de plus de 18 millions de revenu , monnaie d'aujourd'hui, et ses héritiers manquent des premières nécessités de la vie. Un compagnon fidèle, M. le duc de Blacas, partage avec ses maîtres, la fortune de ses enfans: je ne sache pas que les serviteurs de Buonaparte aient jamais mis leurs trésors à la disposition de la famille de ce grand proscrit. On vient nous dire que les Bourbons qui ne trouveraient pas à emprunter un schelling en Angleterre, qui n'ont plus en France que

des lambeaux vendus à l'encan et au rabais, paient avec leur argent les mécontents de l'Ouest et du Midi! Un petit nombre d'honnêtes gens croient à cette absurdité, faute de s'être rendu compte des faits, trompés qu'ils sont par des brocanteurs de consciences: il est tout simple que ces traficans, ayant toujours vendu leur opinion, se figurent qu'on n'en a point, si elle n'est payée. Quand ceux-ci auront épuisé jus(ju' aux carlistes les lois de mort; quand les parojistes de la terreur auront fait revivre l'âge d'or du sang; quand ils auront repris dans les arsenaux des Lebon et des Carrier, les superbes machines

des forts génies; quand ils auront fait tomber mon chef, comme jadis tomba celui de mon frère, qu'ils regardent dans ma tête et dans ma poche; ils trouveront l'une pleine de projets de liberté et de gloire pour ma patrie avec Henri V, l'autre vide.

Autrefois, le gouvernement révolutionnaire étendit son bras de peuple sur les Bourbons, mais alors il cherchait un prétexte dans la guerre européenne; il installa les échafauds. Quand Buonaparte renouvela la proscription de la famille royale, la guerre était recommencée sur la frontière et dans la Vendée; la bataille de Waterloo approchait. A-t-on maintenant un pareil prétexte? En pleine paix, vous vous occupez de mettre hors la loi une famille qui, après tout, vous a rendus prospères pendant seize années, et a commencé pour vous le règne de la liberté; une famille qui contribua à votre ancienne grandeur, qui se lie à tous vos souvenirs de gloire, qui, tandis que vous lui refusez un arpent de terre dans son immense héritage, vous dote en partant d'une France africaine, dernier présent dont elle paie votre ingratitude

* !

* Dans le système de l'arbitrage diplomatique, de concessions ignobles par lesquelles nous semblons vouloir acheter notre existence, je ne serais guère surpris de non*

Si les tempêtes, compagnes fidèles de celui qui fut votre Roi, le poussaient à vos rivages, vous l'immoleriez? Ajoutez la tête de Charles X à celle de Louis XVI; jetez cette tête blanchie non à l'Europe votre alliée, mais aux hommes qui voudraient déshonorer ce qu'il put y avoir de noble dans les journées de juillet ; joignez à ces victimes la prisonnière du Temple: celle-là porte déjà tant de couronnes, que je ne sais s'il y aura place pour la dernière. Qu'on emmanche le fer de Louvel dans une loi, pour en frapper la veuve du duc de Berry. Quant au jeune Henri, s'il n'a pas les années requises à l'échafaud, n'êtes-vous pas les maîtres?

Accordez-lui dispense d'âge pour mourir.

J'ai montré que l'exemple des Stuarts dont on prétend s'autoriser pour bannir les Bourbons ne se peut appliquer ni au duc de Bordeaux, ni à ses parens. Un autre exemple tiré de la famille de Bonaparte, est également sans rapport avec la cause de mes augustes cliens.

La France n'a pas agi seule dans le bannissement des membres de la famille impériale; elle n'a fait qu'obéir à la dure nécessité imposée par la force des armes; ce sont les alliés qui ont provoqué ce bannissement: des

voir évacuer Alger. Nous devons bien cette marque d'obédience à l'Angleterre pour la protection dont elle nous déshonore : il ne manquerait plus que cette gloire à la quasi-lettonie'.

conventions Diplomatiques, des traités formels prononcent l'exil des Buonaparte, leur prescrivent jusqu'aux lieux qu'ils doivent habiter, ne permettent pas à un ministre ou à un ambassadeur des cinq puissances de délivrer seul un passe-port aux parents de Napoléon; le visa des quatre autres ministres ou ambassadeurs des quatre autres puissances contractantes, est exigé. Tant ce sang de Napoléon épouvantait les alliés, lors même qu'il ne coulait pas dans ses propres veines !

Grâces à Dieu, je ne me suis jamais soumis à ces mesures: avant qu'un ministre de Louis-Philippe allât voir un enfant et une femme, j'avais délivré, sans consulter personne, en dépit des traités et sous ma propre responsabilité comme ministre des affaires étrangères, un passe-port à M^{me} la comtesse de Survilliers, alors à Bruxelles, pour venir à Paris soigner im de ses parents malade. Vingt fois j'ai demandé le rappel de ces lois de persécution; vingt fois j'ai dit à Louis XVIII que je voudrais voir le duc de Reichstadt capitaine de ses gardes, et la statue de Napoléon remplacée au haut de sa colonne *.

- Je disais au mois de mars de relie année, dans la dernière brochure, dont rellu-ri est la suite:

Il J'ai rendu, coinnic iiiiistr et cointne andjossadeur,

101

Ambassadeur à Rome, j'autorisai mes Secrétaires et mes attaches à paraître au palais de M^{me} la duchesse de Saint-Leu ; je fis cesser la séparation que je trouvai établie entre des Français qui avaient également connu l'adversité. J'écrivis à M. le cardinal Fesch à sa sortie du conclave pour l'inviter à se joindre aux cardinaux qui devaient se réunir chez moi ; je lui témoignais ma dou-

leur des mesures politiques qu'on avait cru devoir prendre ; je lui rappelais le temps où j' avais fait partie de sa mission auprès du Saint-Siège; je priais mon ancien ambassadeur d' honorer de sa présence le banquet de son ancien secrétaire d' ambassade. La réponse que je reçus, pleine de dignité, de discrétion et de prévoyance, mérite d'être connue :

« tous les services que j'ai pu à la famille Buonaparte; « elle me jure désavouer, si je ne dis pas la vérité: il n'a « pas tenu à moi qu'elle n' ait été rappelée en France, « et que même la statue de Napoléon n'ait été replacée Il au haut de sa colonne. C'est ainsi que je comprenais « largement la monarchie légitime: il me semblait que la Liberté devait regarder la Gloire en l'ace. •>

A peine l'écrivit où se trouve ce passage avait-il perdu, que l'on vit paraître une ordonnance des ministres de Louis-Philippe pour remettre la statue de Napoléon sur sa colonne.

• Du palais Falconieri, 4 avril 1836.

« Le cardinal Fesch est bien sensible à « votre invitation obligeante de M. de Clugnot- « briand, mais sa position à son retour à ((Rome lui conseilla d'abandonner le monde « et de mener une vie tout-à-fait séparée de « toute société étrangère à sa famille. Les circonstances qui se succédèrent, lui prouvèrent ((rent qu'un tel parti était indispensable à sa 4< tranquillité ; et les douceurs du moment ne ((le garantissant point des désagréments de M r avenir, il est obligé de ne point changer « de manière de vivre.

<c Le cardinal Fesch prie M. de Clugnot- « briand d'être convaincu que rien n'égalé sa « reconnaissance, et que c'est avec bien de (c la peine qu' il ne se rendra pas chez Sun « Excellence, aussi fréquemment qu'il l'aurait « désiré ».

« Le très-humble, etc.

« Signé card. Fesch ».

Le prince Jérôme me fit l'honneur de réclamer mon intervention dans une occasion particulière, en m'envoyant copie d'une requête qu'il adressait au cardinal-secrétaire d'État ; il me disait dans sa lettre :

io3

{(L'exil est assez affreux dans son principe « comme dans ses conséquences, pour que (t cette généreuse France qui l'a vu naître « (le prince Jérôme), cette France qui possède toutes ses prérogatives, et qu'il a servie « vingt ans, veuille aggraver sa situation en « permettant à chaque gouvernement d'abuser « de la délicatesse de sa position.

« Le prince Jérôme de Montfort, confiant « dans la loyauté du gouvernement français, « et dans le caractère de son noble représentant, n'hésite pas à penser que justice « lui soit rendue.

((Il saisit cette occasion, etc.

« Signé Jérôme ».

Rome, 9 mai 1806.

J'adressai, en conséquence de celle requête, une note confidentielle au secrétaire-d'État le cardinal Bernetti ; elle se terminait par ces mots :

« Les motifs déduits par le prince Jérôme « de Montfort, ayant paru au soussigné fondés en droit et en raison, il n'a pu refuser

« l'interTention de ses bons offices au récla-^ « mant, persuadé que le gouvernement fran- « çais vei'ra toujours avec peine aggraver, par « d' ombrageuses mesures, la rigueur des lois U poülKjues.

« Le soussigné nieUrait un prix tout parliu culier à obtenir, dans celte circonstance, « le puissant intérêt de S. Em. le cardinal « secrétaire-d'État.

« Signé Chateaubriand ».

Je répondis en même temps au prince Jérôme ce qui suit :

Rome, g mai 1829.

« L' ambassadeur de France près le Saint- « Siège a reçu copie de la note que le prince

Jérôme de Monlfort lui a fait l'iionneur de « lui envoyer. Il s'empresse de le remercier (I de la confiance qu'il a bien voulu lui té- « moigner il se fera un devoir d' appuyer, « auprès du secrè- lairc-d'Llal de Sa Sainteté, « les justes réclamations de Son Altesse.

« Le vicomte de Clialeaulniaad, (jui a aussi « été banni de sa patrie, serait trop heureux U de pouvoir adoucir le sort des Français qui

« se trouvent encore place's souS le coup'

« d'une loi politique. Le frère exile de Na- « poléoooy s'adres- sant à un émigré, jadis rayé « de la liste des proscrits par Napo-

l'éon lui-même, est un de ces jeux de la fortune « qui devait avoir pour témoins les ruines de « Rome.

« Le vicomte de Chateaubriand a l'honneur, etc.

« Signé Chateaubriand ».

J'ai cru devoir mettre au jour mes rapports avec la famille de Liouonnpartc, non pour en faire un vain étalage, mais pour fortifier mes argumens en faveur d'une autre famille, en montrant que je les tire autant de mes principes que de mon dévouement.

Enfin, si on lance des mandats contre les Bourbons, ces mandats ne peuvent pas être isolés, il faut de toute nécessité qu'ils atteignent les complices et les adhérens de cette famille ; besoin est de s'occuper d'un nouveau Code criminel, à moins qu'on ne trouve par quelque subtilité de rédaction le moyen d'envelopper les délits des carlistes dans la catégorie des délits du Code existant. On a même une autre ressource sans se mettre en frais d'imagination : le Bulletin des Lois offre l'organisation du tribunal et des lois révolution-

loG

tières. Là voit comment un royaliste peut jeflier en paroles, en paroles et en actions, et ce qui lui arrive pour avoir donné asile, écrit ou rêvé à ceux qui avaient reçu sa foi.

De bonnes personnes qui aiment à se rassurer, prétendent que des lois obligées comme suite de ce qui a été fait, ne seront ou ne seraient que préventives et comminatoires ; que, le cas échéant, on ne les exécuterait pas. Des lois de proscription pour rire, c'est à quoi on n'avait point encore songé. Je pense moi-même que de pareilles lois sont repoussées par les mœurs actuelles j mais qui

vous ré* pond qu'à riieurc où un événement surviendrait, il n'y aurait pas un de ces mouvemens d'opinion qui contredisent les mœurs? On se félicite aujourd'hui de n'avoir pas tué les ministres de Charles X : l'opinion ne demandaitelle pas leur mort, quand on les a jugés, et à quoi leur vie a-t-elle tenu ? Qui vous peut assurer que des hommes pacitlqucs seront toujours à la tête des affaires, qu'ils ne seront pas eux-mêmes devenus suspects, que peut-être ils n'auront pas été bannis?*

Si des esprits cruels se saisissaient du pouvoir, ils .sauraient, dit-on, inventer des mesures à leur taille ; ils remettraient en honneur ces temps où des pétitionnaires offraient de faire une pension à la guillotine pour scs bons

TOI

services, en Ire lien, réparations et menus coûts.

Soit ; mais pourquoi donc alors vous donner la peine de forger des armes à vous inutiles et qu'ils sauront si bien fabriquer? Pourquoi leur épargner le prix de la main-d'œuvre, et le temps de la façon?

Législateurs, sortez de l'ornière sanglante traeeé depuis deux mille ans par le char de Sylla et dans laquelle la tyrannie royale ou populaire a tour à tour roulé scs vengeances. Qu'une torche funèbre allumée près de votre tribunal, ne vous dérobe pas la vue de la lumière de la civilisation nouvelle : imprimez à vos décrets le caractère de votre temps.

Voulez-vous déjouer les complots, tromper les intrigues, déconcerter les projet ? ouvrez la porte à tous les bannis, Buonapartes et Bourbons ; laissez-les se mêler à la foule, qu' ils passent et repassent devant ce trône qu' ils ont perdu : quand ils verront d' en bas ce qu'ils ne voyaient que d' en haut, Rois tOmbans ou tombés, il est douteux qu' ils s' empressent de ramasser le sceptre, dût la fortune le jetei^l^eurs pieds.

iaS

CONCLUSION

La pensée dominante de cet écrit s'y ré»

Irèle à chaque pagc^ à chaque ligne, à chaque mot; mais un lecteur attentif se sera sans doute aperçu que je taisais quelque chose; que j'évitais ou que j' ignorais l'objccclion avec laquelle on croit renverser mon système.

Je n'ai ni ignoré ni évité celle objection, j^Cn ai seulement réservé l'examen pour la conclusion de ma plaidoirie.

On dit;

« Entre les cinq partis que, selon vous, on » pouvait prendre après les journées de juillet, à vous auriez voulu qu'on adoptât celui de » la légitimité: pure rCvcrie. Garder voire J) Henri V avec les prêtres, la congrégation, » les jésuites, la cour, les gcjj|i^hoinmes or- » dinaires et extraordinaires, olliciers de V la bouche et du gobelet, les cuisiniers, les » menins, les chasses

éternelles, l'éliquelle et H les faveurs d'antichambre; c'est ce que la « nation ne voulait plus, c'est ce qu'elle ne

log

» voudra jamais. La prolongation de ces abus w aurait amené' une révolution plus sanglante » et plus terrible que celle de juillet. Le mab n heur a-t-il eclairé ceux que vous défendez? a Voyez auprès de cet enfant, votre chimère, » ces mêmes hommes qui l'ont perdu, et qui » lui souillent les mêmes préjugés; ces hom-r » mes qui l'endocrinent du droit divin et lui T> prêchent l'absolutisme, ces hommes qui fini- » ront par en faire ou un cré-tin ou un fa- » natique, ou un prince impie et débauché; » car un mal produit souvent un mal con- » traire. »

Ciiose étrange et curieuse ! L'éducation des deux cousins, est précisément ce qui met le plus grand obstacle à leurs prétentions respectives. Mais le duc de Reiebstadt est un homme, le duc de Bordeaux un enfant; on peut amender dans celui-ci, ce qu'on ne saurait plus corriger dans celui-là.

Si Henri Y nou% demeuré après les journées de juiélet, le flS-cau avec toutes ses superfétations, i^urait pas été possible, encore bien moins ^^K^Pon qu'on reprouve. Mais le jugement pl^ sur les hommes qui environnent le royal élève est trop général et trop rigoureux. Quelques uns de ces hommes ne sont point étrangers aux lumières et aux opinions de leur siècle ; ils ont autant de mérite et de

I to

modération qu'ils ont de fidélité. Celui même qui marche à leur tête est un militaire de proibité et de religion: c'est beau

coup d'avoir mis au fond du cœur d'un enfant les vertus; il sera plus aise d'élever ensuite les idées sur cette base solide. D'après des rapports uniformes et authentiques, cet enfant annonce un mélange heureux d'esprit et de bonté. N'est-ce rien encore pour son éducation que les malheurs dont son berceau est environné?

N'est-ce rien que ce chef-d'œuvre de l'adversité, la fille de Louis XVI, la compagne et la sœur de Louis XVII, placée au berceau de Henri V, comme un tableau sacré suspendu devant un autel?

Néanmoins, si vous critiquez cette éducation, qui vous assure que le plan n'en sera pas modifié, que l'on ne se mettra pas en mesure de recueillir les éventualités de l'avenir après avoir laissé échapper un présent rempli des plus magnifiques et les?

J'ai dit des vérités à la France; oserai-je prendre en finissant respectueuse liberté d'adresser quelque chose aux hommes de l'exil? Ils sont remplis de la douleur comme dans le sein de leur mère: le malheur, séduction dont j'ai peine à me défendre, me semble avoir toujours raison; je crains de blesser son autorité sainte et la nation.

Il est qu'il ajoute à des injures insultées qui (Ici) nous n'ont plus que moi pour flatteur.

Mais je surmonterai ma faiblesse; je m'efforcerais de faire entendre un langage qui dans un jour d'infortune, pourrait préparer une espérance à ma partie.

L'éducation d'un prince doit être en rapport avec la forme du gouvernement et les mœurs de son pays. Or, il n'y a en France ni chevalerie, ni chevaliers, ni soldats de l'oriflamme, ni gentils-

hommes bardés de fer, prêts à marcher à la suite du panache blanc. Il y a un peuple qui n'est plus le peuple d'autrefois, un peuple qui changé par les siècles, n'a plus les anciennes habitudes et les antiques mœurs de ses pères. Qu'on déplore ou qu'on glorifie les transformations sociales advenues, il faut prendre la nation telle qu'elle est, les faits tels qu'ils sont, entrer dans l'esprit de son temps, afin d'avoir action sur cet esprit.

Tout est dans la main de Dieu, excepté le passé qui, une fois tombé de cette main puissante, n'y rentre plus.

On veut aujourd'hui une monarchie de raison et non de sentiment. Le monarque qui a le plus de chances de maintenir en France l'ordre et la liberté, est celui auquel tôt ou tard la couronne sera dévolue. Si l'on ne voit dans Henri V que la chef d'une petite faction,

lia

qu'une pagode sainte dont les droits sont pillés antérieurs et supérieurs à ceux du peuple; qu'un enfant revendiquant un sceptre par la seule raison qu'il est fils de son père, c'en est fait de lui. La légionnière est une religion dont la foi est morte; cette religion serait encore la meilleure sanction des droits de la nation, en ce qu'elle communique à ces droits quelque chose d'historique et de traditionnel, de fort et de sacré, mais elle ne tire plus son pouvoir d'elle-même.

Quelques faux amis d'une jeune mère, pleine de charme, d'infortune et de courage, disent parfois que Henri IV a recouvré son trône le haubert sur le dos, les hennards aux jambes, et l'épée au poing; que si dans la politique on faisait sans cesse intervenir la morale rigoureuse, rien ne serait possible pour les honnêtes gens,

tandis que les méchants, moins scrupuleux, triompheraient toujours.

A cela je réponds qu'au temps où nous vivons il n'y peut avoir que des guerres civiles entre des idées et des opinions diverses: les plus fortes et les mieux conduites tueront les autres et régneront.

L'exemple tiré du Béarnais n'est pas applicable à l'époque où nous sommes: les discordes religieuses avaient désolé la France longtemps avant qu'Henri IV combattit pour le

sceptre que lui laissait Henri III. Placé à la tête du parti protestant, élevé sous la tente, n'ayant jamais quitté la solennité, il était général et soldat lorsque la couronne lui échut; il ne vint donc point dans sa propre cause troubler un royaume paisible; loin de diviser les Français, il les réunit; il mit fin, en montant sur le trône, à quarante années de guerres civiles.

Les notions sociales n'étaient pas d'ailleurs ce qu'elles sont aujourd'hui. La civilisation était beaucoup moins avancée; ce qui ne choquait personne dans un temps où les libertés et les lumières n'étaient pas le partage de tous, serait insensé, odieux et criminel aujourd'hui.

Quant à la Vendée, dont on cite l'héroïque dévouement, on commet à ce sujet une autre erreur. La Vendée frappée de lois d'exception, deviendrait un colosse auprès duquel ceux qui la calomnient aujourd'hui, seraient de bien petits garçons: le général Lamarque en a parlé en ennemi généreux et en homme qui se connaît en courage. La Vendée inactive et silencieuse, demeure comme une preuve vivante que l'opinion attachée au pouvoir d'aujourd'hui n'est pas l'opinion générale de la France. Mais la

Vendée précipitée sans être attaquée dans une guerre civile, verserait en vain son sang.

Lors quelle était dans toute sa puissance elle transporta Louis XVII de la tour du Temple au château de Versailles? Ce qu'elle n'a pu faire pour l'orphelin captif, le pourrait-elle pour l'orphelin banni? Ces combats de laboureurs, que Buonaparte appelait des combats de géants, ces neuf cent mille hommes égorvés, n'ont consacré qu'un immortel, mais inutile sacrifice.

Faudrait-il compter sur les armées étrangères? L'Europe n'a jamais voulu rétablir en France la famille déchue: au congrès de Châtillon, il n'était pas question d'appeler Louis XVIII; après la bataille de Waterloo, il était question de l'exclure; ce fut par une nécessité politique que l'autorité revint aux enfans de saint Louis. Si l'Europe prenait aujourd'hui les armes contre nous; si par malheur elle se servait du nom du (duc de Bordeaux, ce nom ne serait que le voile des projets les plus sinistres. L'Europe victorieuse exigerait le démembrement de la patrie de Henri V, et la perte de toutes les libertés nationales. Les yeux ne verront point ce jour; il me resterait, j'espère, encore assez de force pour mourir dans les rangs de mes concitoyens; mais avant de tomber, j'aurais combattu l'étranger, eût-il apporté dans ses bras le dernier rejeton de cette race à qui je dévoue ma vie.

Je ne pourrai de ramener au foyer

l'intel l'Enlaid voyageur égaré sur la terre: la volonté des Français; l'accord du peuple et des pouvoirs de l'Etat. Si le deuil ne pouvait sortir de la France; si fatiguée d'errer de système en système, de gouvernement en gouvernement; si trompée dans tous ses essais, déçue de toutes ses espérances, elle n'aperce-

vait de port de salut qu'au trône légitime, alors le banni reviendrait, sans avoir coûté une larme et une liberté à sa patrie, roi déjà dans les cœurs par ses infortunes et son innocence. La mère de cette tendre victime ne peut assurer, mais elle peut préparer cet avenir, en dirigeant l'éducation de son fils.

Arrivera sans doute le moment où l'orphelin sortira de ce château des Stuarts, asile de mauvais augure qui semble étendre l'ombre de la fatalité sur sa jeunesse: le dernier né du Béarnais doit se mêler aux enfans de son âge, aller aux écoles publiques, apprendre tout ce que l'on sait aujourd'hui. Qu'il devienne le jeune homme le plus éclairé de son temps; (qu'il soit au niveau des sciences de l'époque; qu'il joigne aux vertus d'un chrétien du siècle de saint Louis, les lumières d'un chrétien de notre siècle. Que des voyages l'instruisent des mœurs et des lois; qu'il ait traversé les mers, comparé les institutions et les gouver-

nt-mens, U»; peijjles libres et les peuples esclaves; que simple sobbil, s'il en trouve l'occasion à l'étranger, il s'expose aux périls de la guerre, car on n'est point apte à régner sur des Français sans avoir entendu siffler le boulet. Alors on aura fait pour lui ce qu'humainement parlant on peut faire. Mais surtout gardez-vous <le le nourrir dans les idées du droit invincible; loin de le flatter de remonter au rang de ses pères, préparez-le à n'y remonter jamais; élevez-le pour être homme, non pour être roi; |^là sont ses meilleures chances.

Enfin si la Providence'inclinait vers lui la ~ volonté des Français, il ne doit reparaître au milieu d'eux que comme le premier citoyen, sans garde, sans cour, sincère ami des institutions, qu'il aurait jurées. Afin d'éviter toute réclamation, je voudrais que le peuple fût consulté, que le suffrage universel remit la couronne à

reniant de Robert-le Fort ; espèce de sacre polifupic qui précéderait, sans l'exclure, le sacre religieux. Aux deux bouts de la lignée se trouverait ainsi l'élection des Francs et des Français.

C'est assez : quel que soit le conseil de Dieu, il restera au candidat de ma tendre et pieuse fidélité, une majesté des âges que les liomnies ne lui peuvent ravir. Mille ans noués à sa

ii;

jeune lüte, le pareront toujours d'une pompe au-dessus de celle de tous les monarques. Si dans la condition privcc il porte bien ce diadème de jours, de souvenirs et de gloire; si sa main soulève sans effort ce sceptre du temps que lui ont le'gué ses aïeux, quel empire pourrait-il regretter? Dans la transibrmation sociale qui s'o[]ère, le duc de Bordeaux ne serait peut- <^tre rien sur le trône; hors du trône, le trenteseptième descendant de Hugues-Capet, l'he'ritier de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Charles V, de Louis XII, de François I", de Henri IV, de Louis XIV et de Louis XVI, est le roi des siècles, le passé couronné vivant au milieu de l'avenir.

POST-SCRIPTUM

Tandis que je corrigeais, et qu'on imprimait au fur et mesure, les feuilles de ce petit ouvrage, le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative au bannissement de la branche aînée des Bourbons, a eu lieu.

Ce rapport fait honneur à M. Amilhau qui conclut à la suppression de la peine de mort. Espérons que la Chambre sera frap-

pée des raisons déduites par M. le rapporteur; elles sont à peu près celles que j'énonce moi-même dans cet écrit.

Cependant M. Amilhaii après avoir observé que la mesure de prudence soumise à la Chambre n'est ni un jugement, ni une loi pénale, mais une loi politique, se trouve embarrassé par la supposition <lc T infraction du bannissement, et il est obligé de dire que le législateur, dans de hautes circonstances, voit toutes les combinaisons rentrer dans son domaine parce que le salut du peuple est la suprême loi. D'un autre côté il déclare que si, oubliant la clémence d'un grand peuple, ils venaient (les princes dédaigneux) provoquer la guerre civile et tramer des complots, dégradés de leur dignité, dépouillés de leur puissance, ils tomberaient comme un accise vulgaire sous l'action ordinaire des lois.

Il résulte de ces deux réserves qu'en supprimant la peine de mort en apparence, on la laisse revenir par deux voies, la législation et les tribunaux ordinaires.

Nous le savons tous: des princes dépouillés de leur puissance peuvent être traînés à l'échafaud comme des accusés vulgaires. Si la famille déchue venait provoquer la guerre civile et tramer des complots, elle tomberait sous l'action ordinaire des lois. Qui de nous ignore que les princes malheureux provoquent tous les jours la guerre civile et trament toujours «les complots»? M. le rapporteur a trop jugé des

autres par sa candeur. Dieu préservé les exilés en changeant d'exil, d'être jamais jetés sur les côtes de France! Ou ne manquait pas de témoins pour accuser devant la justice la famille naufragée d'avoir conspiré avec les vents: l'adversité n'obtient point de pardon; le droit de grâce ne s'étend pas jusqu'à ce

crime. Je ne ferai donc point de carton pour les pages où j'examine les conséquences de la peine de mort, puisque elle demeure cachée au fond de la loi: le nom est effacé, la chose reste. D'ailleurs les Chambres n'ont pas prononcé, et les débats peuvent amener une conclusion différente de celle de la commission.

Je conviens que les législateurs sont placés dans un labyrinthe inextricable. Comment prononcer un bannissement qui n'est qu'une simple déclaration, et comment ajouter une pénalité à la rupture du ban ? Comment vouloir et ne pas vouloir, punir et ne pas punir, laisser en paix les fautes et adhérents de la famille déchue, et ne rien faire contre cette famille si les flots la poussaient dans nos ports? Il est évident qu'il n'y a qu'un parti à prendre:

rejeter une loi qui ne peut être qu'atroce ou inconséquente. C'est ce rejet que je sollicite.

Et pourquoi envelopper les Buonapartes dans la destinée des Bourbons ? Pourquoi frapper du même coup ce qui depuis vingt ans nous a

•• ir w

ISO

donné gloire et liberté ? Pourquoi interdire l'entrée de la France aux parents du dominateur de l'Europe et l'ouvrir à ses cendres? Les dernières sont bien plus à craindre, ieus conspiration bien plus redoutable à la monarchie nouvelle que le retour, et les complots supposés de quelques individus arrachés à l'exil : elles s'agiteront à chaque anniversaire de leurs victoires; tous les jours, sous leur colonne, elles diront, à la quasi-légitimité passante « qu'as-tu fait de l'honneur français? »

Par un hasard singulier en défendant les Bourbons, j'ai défendu les Buonapartes, sans me douter que cette dernière famille serait attaquée. Heureux si cet écrit exerçait quelque influence sur la législature, si on laissait, comme je le demande, les héritiers de Henri IV «t de Napoléon libres de revoir leur patrie !

•Ci r-as .i.Vt .î,*-, î'ii'rr,

i / fcf; ..

^ .1 . -'jj -4 J à

ir»l .

■ ri»

■npM

Sé

Sources et licence

Texte : https://archive.org/details/bub_gb_3zf5DMB7mU4C. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.